

L'Echo des Iles



Infos pratiques

Coordonnées de la mairie :

Adresse : 22, route de Reignier
Tél. : 04 50 25 51 87
Fax : 09 70 62 36 70
e-mail : commune.arenthon@orange.fr
site : www.arenthon.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 - 11 h 30
Mardi : 14 h 00 - 18 h 00
Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
Jeudi : 14 h 00 - 19 h 00

Permanence de M^{me} le Maire (sur rendez-vous) :

le lundi de 9 h 00 à 11 h 30
et le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00.

Rencontre avec les adjoints : sur rendez-vous.

Service Enfance Jeunesse et Sports :

Téléphone : 04 50 25 51 83
ou jeunesse-sport@arenthon.fr

Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR):

1, place Andrevetan
74800 Roche Sur Foron
Tél. : 04 50 03 39 92
Horaires d'ouverture :
Lundi à Jeudi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h30
Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h00

Astreintes :

Les astreintes ne sont à contacter
qu'en cas d'urgence seulement.

Astreinte Syndicat d'Eau :

Tél. 06 76 01 57 58

Astreinte Assainissement Bellecombe :

Tél. 06 77 04 19 50

Astreinte Assainissement C.C.P.R. :

Tél. 06 60 50 97 97



*Monsieur Jean-Sébastien Destruel,
Directeur Général des Services*



Le mot de M^{me} Le Maire

Bonjour à toutes et à tous

Traditionnellement, dans notre bulletin municipal nous vous parlons de nos projets.

Nos projets, nous essayons bien entendu de les voir aboutir, mais cette année, nous devons en repousser quelques-uns de ceux qui vous avaient été annoncés.

Comme vous le savez les finances des communes sont de plus en plus serrées. De plus, nous avons décidé de repousser quelque peu la revente de la propriété de M. Sauthier, afin d'avoir une visibilité plus grande sur l'aspect du centre village d'une part, et d'autre part, afin d'étaler l'augmentation de la population. En conséquence, nos recettes seront inférieures à celles prévues. L'aménagement de la place côté mairie micro crèche et du parking face à l'auberge ainsi que l'agrandissement de la cantine ne se feront pas cette année.

Depuis notre dernier bulletin, le réseau gaz est terminé jusqu'au cimetière. Il va permettre le branchement de nombreuses habitations ainsi que le branchement de nos bâtiments communaux. Les travaux pour ces branchements ont commencé. Les barrières bois route de Bonneville à la papeterie ont été remplacées car elles devenaient vieillissantes et dangereuses. L'aménagement du hangar communal, réalisé par nos employés, est en cours.

Concernant le bâtiment devant accueillir la micro crèche, nous voyons enfin arriver le bout du tunnel.

Notre volonté et notre ténacité vont payer et des services attendus par tous vont arriver.

L'ouverture de la micro crèche s'effectuera normalement le 1^{er} octobre 2018. Suite à la procédure de concession de services publics qui nous a été imposée par la Préfecture, nous avons choisi notre concessionnaire. La micro crèche sera gérée par « les roudoudous » petite structure haut-savojarde dirigée par M^{me} Bajard Emilie.

Nous avons déposé une demande d'autorisation pour changement de destination de locaux. Les logements initialement prévus dans ce bâtiment

vont devenir des bureaux qui accueilleront des professions médicales. Si, aucun nouveau contretemps ne vient contrarier nos plans, nous aurons le plaisir d'accueillir en principe à partir de septembre prochain:

- des pédiatres
- des médecins généralistes
- des masseurs kinésithérapeutes ostéopathes
- une infirmière
- une orthoptiste

Si, comme nous l'espérons, nous arrivons enfin à ouvrir notre structure pour accueillir l'ensemble de ces professionnels nous serons très fiers de vous offrir des services aussi précieux.

Ce bâtiment aura coûté cher à la commune et aura mobilisé énormément d'énergie aux élus, mais cela en valait la peine !

Je vous souhaite à tous un bel été

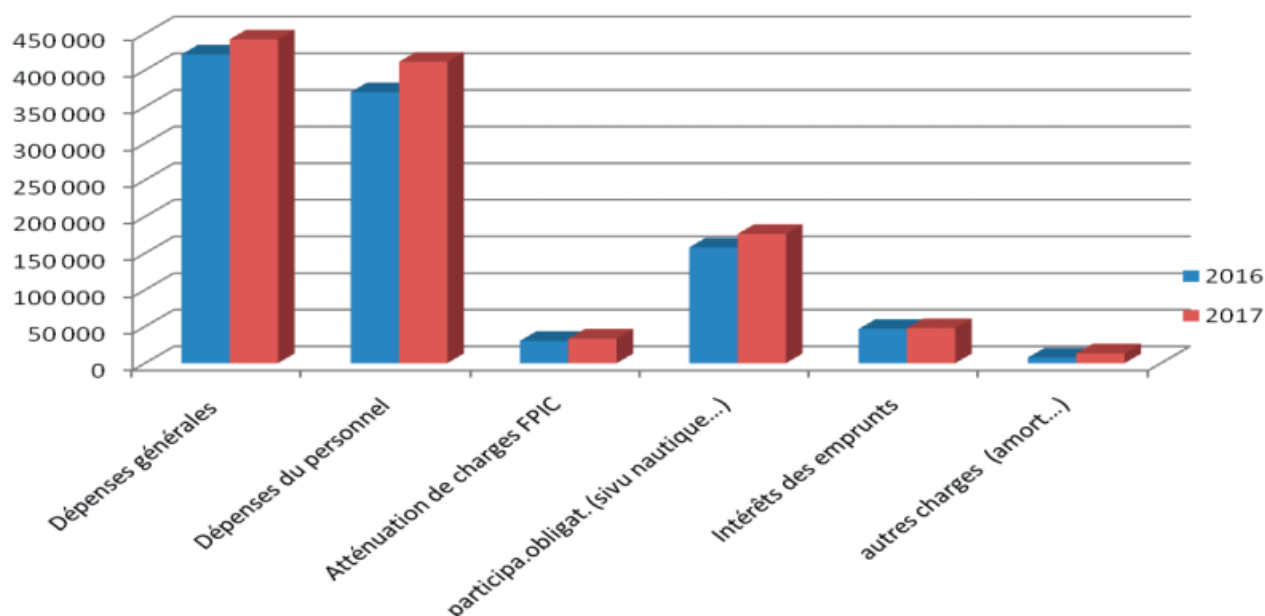
**Chantal Coudurier,
Maire**



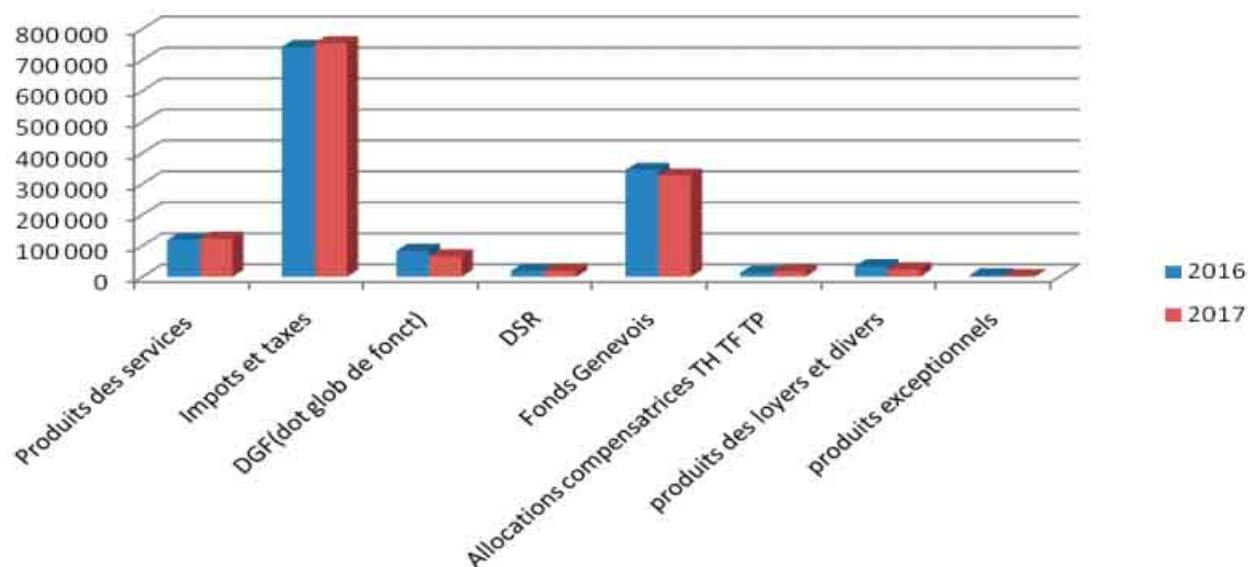
Vie communale

Bilan financier 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES 2016-2017



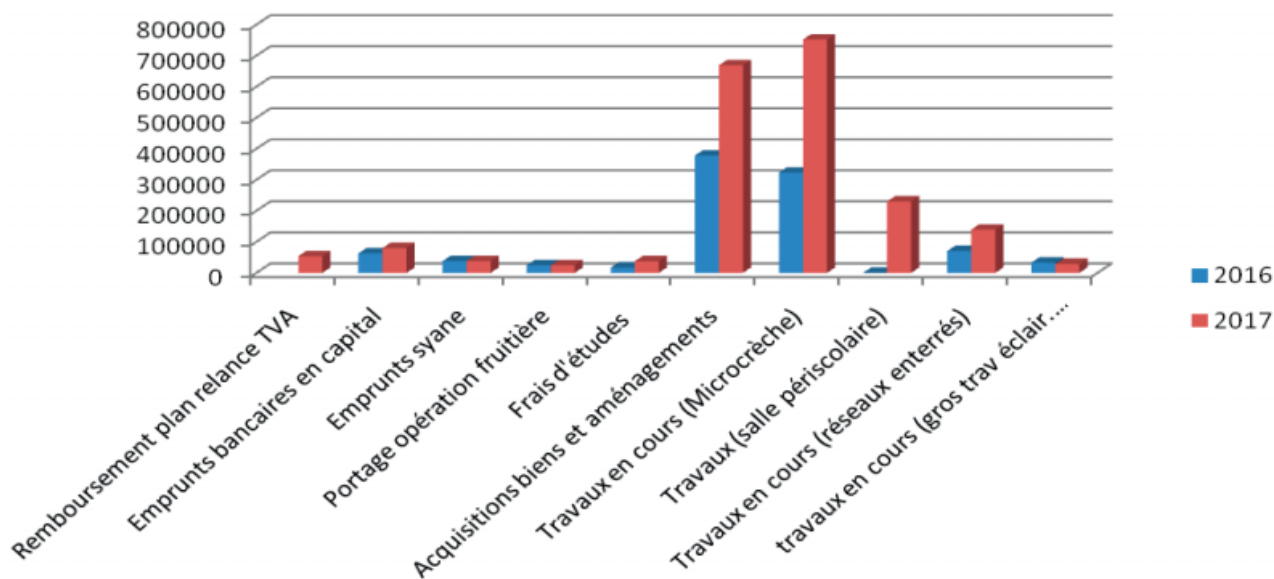
FONCTIONNEMENT RECETTES 2016-2017



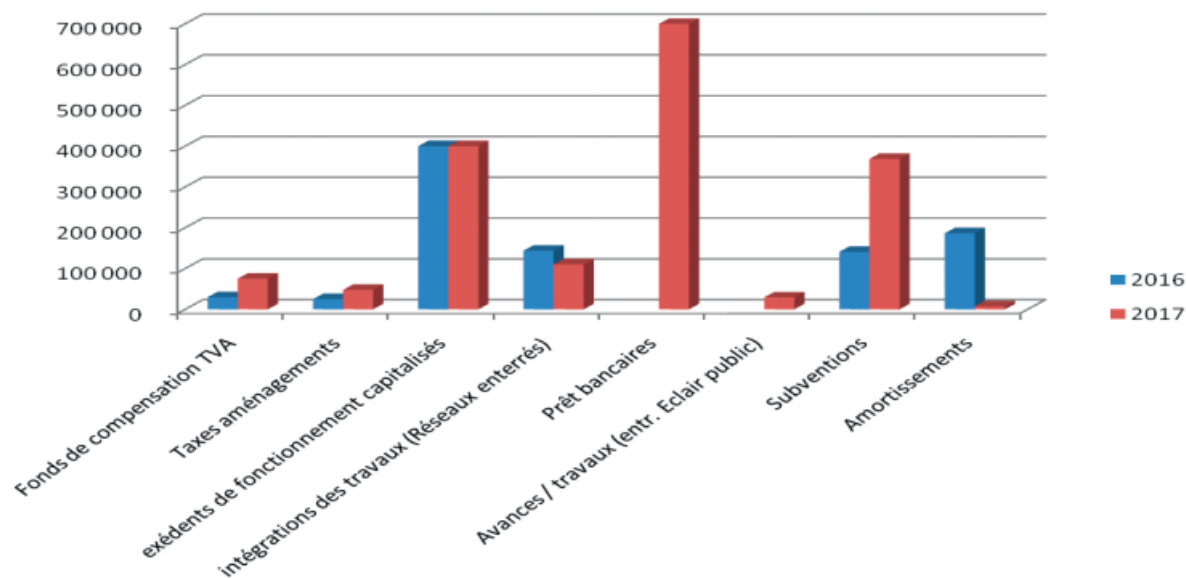
Répartition des dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2017

	2016	2017	% évolution	% budget général 2017	%budget général 2016
Dépenses générales	421 325	442 093	5%	39.31%	40.74%
Dépenses du personnel	369 993	411 333	11%	36.58%	35.78%
Atténuation de charges FPIC	30 428	33 482	10%	2.98%	2.94%
participations obligatoires (sivu nautique, sdis...)	158 030	176 452	12%	15.69%	15.28%
Intérêts des emprunts	46 621	47 860	3%	4.26%	4.51%
autres charges (amortissements et divers)	7 664	13 383	75%	1.19%	0.74%
total	1 034 060	1 124 603	9%	100.00%	100.00%

INVESTISSEMENT DEPENSES 2016-2017



INVESTISSEMENT RECETTES 2016-2017



*M^{me} Katia Thimonier,
Finances - Comptabilité - Syndicat d'eau*





CCAS

LE CCAS ET LA COMMUNE ORGANISENT :

Un goûter de Noël pour les + de 75 ans

Un repas au mois d'avril
pour les + de 70 ans

2 excursions par an, en mai et octobre pour les + de 60 ans

Vous ne recevez pas d'invitation à ces événements et excursions ?

Vous souhaitez participer ?

Inscrivez-vous à l'accueil de la Mairie.

Gôter des anciens

21 décembre 2017

Un goûter de Noël multigénérationnel organisé par le CCAS



Loto des enfants

Vendredi 6 avril

à la Maison des Associations (organisé par le CCAS)



Repas des Aînés

Dimanche 8 avril

Maison des Associations (Financement Commune et CCAS)



Santé et bon appétit !



Les doyens de l'Assemblée : M^{me} Désalmand et M. Merelli



Un repas convivial et gourmand...



La fameuse omelette norvégienne de la Société Leztrois



Les danseuses de l'Association DEPSE, « danser ensemble pour s'éclater » de St-Pierre en Faucigny



Sortie des aînés à Cognes, en Italie, ce vendredi 25 mai 2018



Tous...

...avec notre guide du patrimoine des Pays de Savoie, M^{me} Martine Desbiolles



A Cognes...



dans la bonne humeur !



M^{me} Le Maire à l'heure du petit-déjeuner



Tous à l'écoute de notre guide

Cérémonie du 11 novembre

Cérémonie du 11 novembre de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale 14-18, devant le monument aux morts tombés pour la patrie.



Accueil dans la citoyenneté française

Le 30 novembre 2017, M^{me} ARAUJO AMARAL Marcilene, épouse Faure, née au Brésil ; ainsi que M^{me} ANGELOVA Daniela, épouse Georgiev, née en République de Macédoine, ont acquis la nationalité

française, lors d'une cérémonie à la sous-Préfecture de Bonneville, en présence de M^{me} le Maire, M^{me} Coudurier.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

La Caisse primaire d'assurance maladie accompagne les assurés en fonction de leurs ressources et peut les faire bénéficier d'une complémentaire santé. Elle propose ainsi deux dispositifs :

- La couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) qui complète la prise en charge de l'assurance maladie et permet de réduire significativement les dépenses de santé restant à payer par l'assuré ;
- L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), sous forme d'une attestation chèque déductible auprès de l'organisme de santé choisi par l'assuré parmi les offres labellisées, en fonction du socle garanti.

Pour connaître vos droits, connectez-vous sur Ameli.fr

> Assuré > Droits et démarches > Difficultés financières > Simulateur de droits

N'hésitez pas à demander une assistance à la constitution de votre dossier en adressant à votre caisse d'assurance maladie :

- par email : connectez-vous sur compte ameli, rubrique « Ma messagerie » ;
- par téléphone : appelez le 3646 (service 0,06 €/min + prix appel) ;
- au Centre communal d'action social (CCAS) de votre ville. Votre CCAS pourra également, avec votre accord, transmettre directement votre dossier à votre caisse d'assurance maladie.



Remplacement des barrières bois par des bordures dites chasse-roues à la Papéterie (coût prévisionnel : 35 778 €)

Direction des archives départementales du département de la Haute-Savoie

Dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives communales exercé par le directeur des archives départementales, la Commune d'Arenthon a déposé ses archives centenaires en 2008 aux Archives départementales. Ce fonds d'archives, complété par un second dépôt en 2015 a été classé en 2018. Il a été classé selon le cadre réglementaire de 1926 sur les archives communales couvrant la période de 1618 à 1934 et représentant 5 mètres linéaires. Les archives antérieures à la Révolution française sont illustrées par la présence des registres du cadastre sarde de 1739 qui accompagnent la mappe sarde, à savoir les livres de transports (consignation des mutations de propriétés) et le livre journalier qui font le lien avec les cadastres napoléonien et français. Vous trouverez également

dans ce fonds les registres paroissiaux de 1618-1794 suivis pas ceux de l'état civil de 1814-1902. Ce fonds d'archives communales est incomplet mais contient cependant toutes les archives de la fabrique paroissiale et du bureau de bienfaisance. L'inventaire est disponible en Mairie. Ce fonds d'archives est consultable en salle de lecture des Archives départementales, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Vous trouverez en ligne sur le site internet (www.archives.hautesavoie.fr) les registres d'état civil, les listes alphabétiques de recensement de population, les registres matricules militaires et les plans des cadastres sardes et français. Le site sera alimenté petit à petit avec la numérisation des registres de délibérations.

Etablissements recevant du public

Attention au démarchage agressif et menaçant par téléphone, courrier ou courriel

De nombreux établissements recevant du public (ERP ; commerces, professions libérale...) hauts savoyards ont été démarchés par des sociétés se recommandant parfois abusivement de la Préfecture de la Haute-Savoie ou se présentant comme prestataire incontournable pour réaliser un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) ou un registre public d'accessibilité. Ces démarches ont lieu par téléphone, courrier ou courriel.

En effet, la réglementation en vigueur depuis 2015 prévoit que les ERP non accessibles aux personnes handicapées doivent déposer un Ad'Ap par lequel ils s'engagent à se mettre en conformité moyennant des travaux dans un délai donné. Par ailleurs tous les ERP, depuis un récent décret de 2017, doivent mettre à disposition du public un registre d'accessibilité.

Avant tout engagement vis-à-vis d'un prestataire (surtout ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone), vous pouvez prendre contact avec le correspondant accessibilité de la Direction départementale des territoires (DDT) au 04 50 33 77 21. Il peut ainsi vous conseiller sur les démarches à mettre en œuvre. L'Etat ne recommande aucune Société.

Si vous êtes démarché abusivement pour le compte de l'Etat, nous vous invitons à relever les coordonnées de la Société démarcheuse et à adresser un courrier, accompagné de toute preuve, à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), 9 rue Blaise Pascal, BP82, Seynod, 74603 Annecy Cedex.

*Direction départementale des territoires
Service habitat*



Environnement

En avril un système de désherbage par brûlage au gaz pulsé, a été mis en service pour éviter l'utilisation de produits de désherbage. C'est M. Mikael Bartolomé qui en sera son utilisateur principal. (Coût : 2 808 €)



Incivilités

Suite aux incivilités répétées constatées en particulier les lundis matins, aux abords du barbecue (débris de verre, déchets) et suite au contrôle des aires de jeu par un organisme officiel, qui a rappelé à la municipalité que les barbecues sont interdits aux abords des jeux pour enfants, il a été nécessaire de supprimer le barbecue du « City Stade ».

Les agents techniques de la Commune se sentent parfois découragés dans leurs efforts déployés pour le maintien de la propreté et la sécurité aux abords de l'aire de jeu.

Aussi la Commune vient récemment d'instaurer une facturation pour frais d'enlèvement et de nettoyage aux personnes qui seront identifiées comme auteurs de dépôts sauvages sur la Commune. En effet l'enlèvement et le nettoyage des lieux où sont

entreposés des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou assimilés représentent une charge non négligeable pour les finances de la Commune. Ces frais pourront s'élever entre 75 € et 150 € en cas de récidive.



La fibre optique - SYANE

Le réseau principal devrait être terminé en fin d'année 2018.

En 2019 des opérateurs devraient proposer aux habitants le raccordement

D'autres informations peuvent être trouvées sur le site internet du SYANE

Le Frelon Asiatique (*Vespa velutina*) Comment le reconnaître ?

Le frelon asiatique est très souvent confondu avec le frelon européen.
Voici comment les différencier :



Pierre Falatico, 2013

FRELON EUROPEEN *VESPA CRABRO*



Pierre Falatico, 2013

Tête rousse et
visage jaune

Thorax noir
et roux

Abdomen jaune
avec des dessins
noirs

Pattes rouges

Taille: ouvrière: 25 à 35 mm
reine: 40 mm maxi

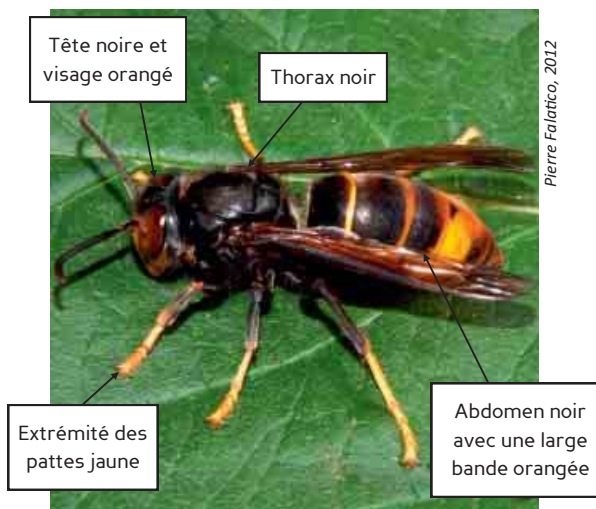
Le frelon européen est reconnaissable à son abdomen à dominante jaune vif, avec des bandes et des dessins noirs sur chaque segment.

Son thorax est noir et roux, ses pattes et ses ailes sont rouges.

Sa tête vue de face est jaune. Elle est rousse sur le dessus.

Il donne une impression de lourdeur lors de ses déplacements au sol et en vol.

FRELON ASIATIQUE *VESPA VELUTINA*



Pierre Falatico, 2012

Tête noire et
visage orangé

Thorax noir

Extrémité des
pattes jaune

Abdomen noir
avec une large
bande orangée

Taille: ouvrière: 23 à 30 mm
reine: 35 mm maxi

Le frelon asiatique est à dominante noire, avec une large bande orangée sur l'arrière de l'abdomen.

Son thorax est entièrement noir, ses ailes sont foncées.

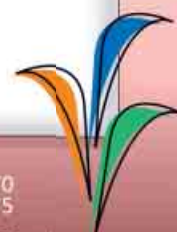
Sa tête vue de face est orange. Elle est noire sur le dessus.

Très actif, il est continuellement en mouvement lorsqu'il butine. Il est capable de rester en vol stationnaire dans l'attente d'une proie.

Ces deux espèces de frelons sont très peu agressives lorsqu'elles butinent sur des arbustes en fleurs. Il est possible de s'en approcher et de les observer sans risque de se faire piquer.

Attention: Les personnes allergiques doivent rester éloignées.

Ne vous approchez pas d'un nid, les frelons vont le défendre.



Le Frelon Asiatique (*Vespa velutina*)

Comment le reconnaître ?

Le nid:

Frelon asiatique



Basile Naillon, 2012

Au printemps, la femelle fondatrice construit seule un nid primaire dans lequel elle élève la première génération d'ouvrières. Ce nid de petite taille est souvent construit à faible hauteur.

L'ouverture est située vers le bas et le nid peut être confondu avec un nid de guêpes.

Très souvent, la colonie déménage, par manque de place ou pour se mettre en sécurité. La plupart du temps, le nid est construit en haut d'un grand arbre, plus rarement dans un bâtiment ouvert ou dans un buisson.

Le nid a une forme ronde en début de saison, puis devient piriforme. L'ouverture de petite taille est située sur le côté du nid.

Il peut atteindre un diamètre de 80 cm en fin de saison.



Pierre Falatico, 2013

Frelon européen



Frederic17

Le nid du frelon européen est très souvent construit dans un arbre creux, une cheminée, une cavité, des combles d'habitation fermées.

Lorsqu'il est construit dans un espace dégagé, il se différencie de celui du frelon asiatique par une ouverture large située au bas du nid.

Guêpe des buissons

Toujours construit dans un buisson à faible hauteur, le nid peut atteindre une taille de 25 cm en fin de saison.

De couleur grise, son ouverture de petite taille est située à la base du nid et légèrement excentrée



The High Fin Sperm Whale, 2011

Les confusions courantes



Scolie *Colpa sexmaculata*
(Pierre Falatico, 2010)



Abeille charpentière *Xylocopa violacea*
(Pierre Falatico, 2010)



Volucelle zonée *Volucella zonaria*
(Pierre Falatico, 2005)



Milésie faux-frelon *Milesia crabroniformis*
(Pierre Falatico, 2009)



Guêpe des buissons *Dolichovespula media*
(Jeremy Early, 2010)





Bibliothèque municipale

Une bibliothèque gratuite pour toute la famille.
Venez-vous inscrire dans un lieu chaleureux et accueillant, nous vous proposons une grande sélection de livres : nouveautés, BD, périodiques, livres audio, documentaires et romans.

Voici les quelques nouveautés fraîchement arrivées :



Les nouvelles de votre bibliothèque...

Cherchez, réservez et prolongez vos documents en ligne
directement depuis chez vous,

C'est possible grâce à notre nouveau catalogue sur internet :
<https://bibliotheque-arenthon.fr/>

Vous pouvez également consulter nos actualités sur <https://bm.arenthon.fr>

Horaires d'ouverture :

lundi de 15h30 à 18h30,

mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

et le samedi matin de 10h00 à 11h30,

(pendant les vacances scolaires : mercredi et vendredi uniquement)

Bibliothèque Municipale d'Arenthon

Maison des Associations – 2^{ème} étage (avec ascenseur)

Téléphone ; 04 50 07 62 57 - E-mail : bibliotheque.arenthon@orange.fr

Retour sur les événements passés : Les petits champions de la lecture, édition 2018

Tous les ans, les bénévoles de la bibliothèque offrent l'opportunité aux enfants de participer à un jeu national de lecture à voix haute.

Cette année, 12 élèves de CM2 de l'école primaire d'Arenthon étaient candidats. Nous avons organisé la finale locale à la bibliothèque en février dernier et un élève a participé à la finale départementale à Thyez.

Le jeu consiste à lire à voix haute un texte choisi de littérature jeunesse durant 3 minutes environ devant un jury. Les sélectionnés départementaux participeront à une finale régionale et les 12 candidats sélectionnés se rendront à Paris à la Comédie Française en juin.

Félicitations à tous les participants et rendez-vous en décembre pour la nouvelle édition.

Pour plus d'information :
www.lespetitschampionsdelalecture.fr



En mars, accueil de l'auteur Oscar Lalo

Dans le cadre de la saison de lecture « Lettres frontières », association transfrontalière pour la promotion de la lecture en Auvergne-Rhône-Alpes et Suisse Romande, la bibliothèque a reçu un écrivain : Oscar Lalo, auteur de « Les contes défaits », qui a présenté de façon originale son



livre à une quarantaine de personnes réunies pour l'occasion. Les organisatrices avaient préparé une valise avec des enveloppes renfermant un message et symbolisant les chapitres des livres. Chacune permettait alors d'aborder une thématique au fur et à mesure de la soirée qui s'est ensuite conclue par un apéritif dinatoire. La soirée fut une belle réussite et la bibliothèque a été ravie d'accueillir M. Lalo.

A venir :

Mai :

Semaine Européenne du développement durable du 30 mai au 4 juin.

Juin :

La prochaine saison de lecture commencera en juin avec Lettres Frontières

<https://www.lettresfrontiere.net/le-prix-lettres-frontiere>

Juillet :

A partir du 7 juillet la bibliothèque suivra les horaires des vacances scolaires : Les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30.

Août :

6 au 19 août la bibliothèque sera fermée.

Octobre :

Nous recevrons l'auteur Emmanuel Condemine, vous pouvez d'ores et déjà venir emprunter ses livres à la bibliothèque.





Vie scolaire

22 décembre 2017 : Inauguration de la nouvelle salle périscolaire

Salle multifonctions destinée à l'accueil des enfants durant le temps périscolaire.

Coût global de la salle : 230 373 € ;

Subvention du Conseil Départemental : 45 000 € (FDTT) ;

Subvention de l'Etat via la dotation des équipements des territoires ruraux, (DETR) : 31 427 € ;

Subvention de la Caisse d'allocations familiales (CAF) en investissement : 31 700 € et pour le matériel mobilier : 1 300 € ;

subvention de la MSA Alpes du Nord pour le matériel mobilier : 1 300 €



Ecole Benoît Chamoux - L'école numérique

Après l'équipement de nos 4 classes en tableaux interactifs, et l'installation d'un serveur permettant le fonctionnement des ordinateurs en toute sécurité pour nos élèves, la Municipalité et l'Association des Parents d'Elèves ont acheté pour l'école 10 ordinateurs portables et une tablette. Cet investissement va permettre aux professeurs d'enseigner à leurs élèves l'usage du numérique : traitement de texte, recherches documentaires sur

internet, utilisation de logiciels, utilisation de la messagerie interne, voire programmation de robots. La salle informatique n'était plus adaptée et les ordinateurs anciens avaient du mal à fonctionner en réseau.

Un grand merci à la Municipalité et aux parents d'élèves pour ce bel investissement et leur engagement constant pour notre école et leurs élèves.

Nous avons inscrit dans notre projet d'école, l'engagement dans une démarche de développement durable, en vue de l'obtention du niveau 1 du label E3D (établissement démarche de développement durable), ouvert cette année aux écoles primaires, après sa diffusion dans les lycées et collèges.

Notre objectif est de préparer nos élèves à devenir de futur éco-citoyens, sensibles à la protection de leur environnement et à la bio-diversité.

Cette démarche implique l'école, mais également tous les partenaires et acteurs du territoire (Mairie, périscolaire, associations, CCPR, SM3A...).

Nous avons ainsi créé un Comité de pilotage regroupant des enseignantes, des élues, des parents d'élèves et des enfants, afin de pratiquer un diagnostic et d'étudier les actions à mettre en place.

Ce diagnostic nous incite à réfléchir et à agir sur différents domaines tels que :

- les enseignements (les disciplines porteuses de projets en lien avec le développement durable)
- la consommation de l'eau dans l'école, la consommation d'énergie, la production de déchets,
- la consommation de l'alimentation, la gestion des déplacements, la biodiversité, les fournitures scolaires, les partenariats, les actions des élèves.

De nombreuses actions sont déjà menées dans cet objectif que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire : interventions en classe de Natura 2000 et du SM3A, rencontres sportives inter-écoles à vélo pour étudier l'aménagement et la protection de l'Arve et du Rhône, classes de voile et montagne, visite du Sidéfage et de la station d'épuration, tri du papier des cartouches d'encre et des piles, compostage, jardin potager...

Nous avons également de nombreux projets comme : la pesée quotidienne par les enfants des déchets alimentaires de la cantine, le remplacement de la chaudière au fioul par une chaudière à gaz (utilisant le biométhane de la station d'épuration) permettant 15 % d'économie d'énergie, l'installation à l'école d'un lombricomposteur, l'installation d'un récupérateur de l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin, la participation le 6 juin à la journée mobilité douce...

Toujours dans cette optique, une réunion a été organisée conjointement par l'école, la CCPR et le Sidéfage, le 26 avril, pour présenter l'intérêt et le fonctionnement du compostage, mais malheureusement seules 3 familles sur 85 se sont déplacées. Notre objectif est d'équiper 80 % des familles.

Pourquoi composter ?

Savez-vous qu'en moyenne, 30 % de vos déchets peuvent se transformer en or pour vos plantes ? Les déchets de cuisine et de jardin sont composés à 80 % d'eau, au lieu de les mettre à la poubelle, pour qu'ils soient brûlés dans l'incinérateur de Bellegarde-sur-Valserine, vous pouvez simplement les composter dans votre jardin. Un geste qui permet de diminuer le volume de vos déchets et qui vous permet de produire un amendement ou un paillage de qualité. Ce sont alors de meilleures récoltes et des économies d'eau en perspective !

Comment ça marche ?

Afin de vous faciliter la démarche d'acquisition de composteur, l'école se fait le relais entre vous et la CCPR et vous permet de commander votre composteur et de venir le récupérer directement à l'école.

Si vous voulez vous lancer, la CCPR met à disposition un composteur individuel pour 15 €. Il vous suffit de contacter l'école à l'adresse ce.0740667y@ac-grenoble.fr. Je vous enverrai la convention à signer et vous pourrez venir récupérer votre composteur et de la documentation, à l'école, aux dates fixées. Cette offre est valable bien sûr pour toute personne de la commune, même sans enfant scolarisé à Arenthon.

Nous souhaitons vivement associer à notre démarche tous les habitants d'Arenthon, alors n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des idées.

*La directrice
M^{me} Marie-Hélène PAILLOUX*



DIMENSIONS :

Largeur : 80 cm - Profondeur : 80 cm - Hauteur : 94,5 cm - Poids : 15 kg - Surface au sol : 0,64 m² - Volume : 400 l

POINTS FORTS :

Parois iso thermiques - 4 trappes de soutirage - Fourni avec notice de montage et guide du compostage - Composteur en polypropylène recyclé et recyclable stabilisé aux U.V

Bonjour,

L'hiver a été long et difficile cette année. Cela ne nous a pas empêchés d'être toujours présents auprès des enfants et des jeunes de la commune. Voilà une petite rétrospective de nos activités depuis janvier 2018.

• Activités périscolaires

Durant les temps périscolaires les enfants ont pu se plonger à l'époque d'autrefois. Ancien bureau, blouse, plume et encrier étaient au programme. Ensuite nous sommes partis sauver le monde en abordant le thème des supers héros.

Une grande semaine sur ce thème fut organisée sur le temps méridien. Les enfants ont pu tester leurs supers pouvoirs de vitesse, d'agilité et de force autour de multiples mini jeux. Déguisements et super bonne humeur étaient au rendez-vous.

Pour cette fin d'année, les enfants vont découvrir la nature dans tous ses états. Le jardin pédagogique va être remis en activité pour essayer de faire aussi bien que l'année dernière. Nous espérons avoir autant de fraises, de tomates, de carottes ou encore de framboises que l'année précédente.



• Ateliers découvertes

Sur les 2 cycles proposés, les CP-CE1 ont découvert les joies de la cuisine. Ils ont pu réussir de nombreuses recettes de pâtisserie. La magie fut le second thème de ces ateliers découvertes. Les enfants se sont acharnés à essayer de faire disparaître les animateurs... Mais sans succès...

Les CE2-CM1-CM2 ont quant à eux pu prendre conscience de leurs émotions à travers un atelier dédié à l'expression ludique. Pour les plus littéraires d'entre eux, ils ont pu s'essayer à l'écriture en inventant des histoires.

• Ecole Municipale des Sports (EMS)

Les enfants de l'école des sports de la commune ont pu s'initier à l'escalade. Les plus petits ont pu tester leur dextérité au « bloc » tandis que les grands ont abordé les techniques d'assurages en grimpe. Un cycle de psychomotricité a également été proposé. Au retour du printemps, nous avons pu tester la fibre outdoor des enfants. En effet une initiation au trail leur a été proposée. Ils ont pu partir à la découverte d'endroits insoupçonnés car accessibles qu'à pied. Pour ceux qui n'aimaient pas trop courir dans la nature, nous leur avons donné la possibilité de jouer aux apprentis Robin des Bois. Un cycle tir à l'arc fut donc mis en place. En cette fin d'année scolaire, les enfants pourront de nouveau enfourcher leur vélo pour dévaler les chemins de la commune. Les autres joueront aux petits explorateurs à travers le Pays Rochois : une chasse aux trésors qui va s'étaler sur 6 semaines. Enfin, nous ferons un retour en arrière de 50 ans pour apprendre à reconnaître et à utiliser les plantes sauvages comestibles et médicinales qui nous entourent.



• Point Accueil Jeunesse (PAJ)

Les ados ne sont pas en reste non plus. Outre les traditionnelles sorties en ski alpin, les jeunes ont pu profiter d'une bonne fondue en igloo. Une soirée « nuit de la glisse » au Grand Bornand les a

emmenés tester le paret le yooner et tout autre moyen de glisse. Une journée sportive mélangeant 10 autres services du département fut également organisée. Les jours où la météo était capricieuse, nos ados ont pu se détendre aux Bains Bleus de Genève.

C'est un programme chargé que l'on a proposé aux jeunes pendant les vacances de Pâques : sortie nature pour découvrir le monde des abeilles et déguster tout ce qu'elles nous apportent ; sortie VTT le long du Giffre pour rallier Morillon à Sixt fer à cheval ; soirée Pizza et jeux de société. Mais aussi un Escape Game où les jeunes ont dû déjouer les plans du capitaine du Hollandais volant.

Cet été, pour ceux qui le souhaitent, un mini-camp sera proposé en Italie, des sorties lac ou piscine, des soirées à la plage d'Annecy ou de Genève seront également au programme. Une journée au TNA ou encore à la plage de la Beunaz seront proposés. Mais aussi pleins d'autres surprises ! Bref... vous l'aurez compris, nos ados ne sont pas prêts de s'ennuyer cet été.

• Evènementiel

Le vendredi 16 mars 2018, le service Enfance Jeunesse et sport a organisé un carnaval durant le temps périscolaire.

La thématique de cette année étant « les Supers Héros », les enfants avaient revêtu leurs déguisements préférés pour déambuler dans les rues d'Arenthon

Le beau temps était au rendez-vous !!! À leur retour ils ont pu profiter d'une collation offerte par l'Association des Parents d'Elèves.

Pour la deuxième année, le cortège était précédé par un char dont les décors ont été fabriqués par les enfants de l'école durant les Temps d'Activités Périscolaires.

Cette année, les conditions météorologiques n'étaient pas au rendez-vous pour accueillir notre grande chasse aux œufs. Nous avons donc dû l'annuler... Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

*Sébastien Poretti
Responsable Service Jeunesse et Sport*





Vie associative

Comité des fêtes



*Un très bon bilan pour la belote
avec 872 joueurs en 9 soirées.
Prochaines dates pour 2018 : 19 octobre -
9 novembre - 23 novembre - 14 décembre*



*Récré des aînés
avec Bernard talentueux magicien,*



*et Noël pour
l'animation musicale*



Nos aînés honorés

Telethon

Un week-end bien festif, ces vendredi 8 et samedi 9 décembre 2017, avec de nombreuses manifestations qui ont permis de récolter 11 120 euros pour l'AFM (Association Française contre la Myopathie).

Rendez-vous en décembre 2018 pour une bonne cause !



Une drôle de plante : La Prêle

Voilà je me présente : La Prêle des Champs (*Equisetum arvense*).
Vous voyez qui je suis ?

« Je mesure 15 à 50 cm de haut, j'aime les lieux frais, les prairies humides, les fossés ; ma tige est un emboîtement de tubes et mes rameaux sont comme des fils verts soudés autour de ma tige sur toute ma hauteur pour former un épi chevelu.

Je suis une plante vivace, très ancienne datant du carbonifère (il y a environ 360 millions d'années), période pendant laquelle les libellules géantes (70 cm) font leur apparition.

Je suis une plante sans fleur proche des fougères. »

LES BIENFAITS...

Connue pour ses vertus médicinales, la prêle des champs est très riche en silice. Elle contient également du magnésium, du calcium, du potassium, du fer, du sodium...

En raison de sa forte teneur en silice (10 %), elle était autrefois utilisée pour décaper, nettoyer ou même polir les métaux (laiton, cuivre) et les bois précieux. Les ébénistes, les luthiers s'en servaient pour polir leurs ouvrages.

Au jardin biologique, la prêle est utilisée en décoction ou en purin...

LE SAVIEZ-VOUS ?

La prêle des champs a été responsable d'empoisonnement de bétail, notamment de chevaux. Elle contient en effet une substance qui détruit la vitamine B1.

On l'appelle aussi queue-de-rat, renard ou de cheval.

Recette du purin de prêle

Le purin de prêle est utilisé en préventif contre les maladies cryptogamiques du sol, pour éloigner les pucerons et acariens (en particulier l'araignée rouge) mais également pour renforcer les plantes. Préparation du purin :

- Remplir un récipient (en terre, en bois ou en plastique mais en aucun cas en métal) de plantes fraîches.
- Compléter avec de l'eau de pluie.
- Couvrir en laissant une aération. Remuer chaque jour : vous pouvez observer une mousse qui se forme à la surface. Le purin est prêt à être utilisé quand il n'y a plus de mousse (1 ou 2 semaines).
- Filtrer.
- Diluer le purin à 10 % pour pulvériser et à 20 % pour arroser au pied des plantes.

Utilisations du purin :

Contre les maladies cryptogamique du sol : arroser régulièrement le sol tout au long de l'année avec un purin dilué à 20 %.

Contre les pucerons et acariens : ajouter au purin 0.3 % de savon noir et pulvériser, par temps ensoleillé et de préférence le matin, la préparation diluée à 10 % sur la plante.

Pour renforcer la plante : mélanger le purin de prêle dilué à 20 % avec du purin d'ortie dilué à 10 % et arroser au pied de la plante.

A ne pas manquer :

Venez à LA CONFERENCE sur LE GYPAETE, le vendredi 30 novembre 2018 à ARENTHON à 20h, à la maison des Associations. Entrée libre.

Issue de la fusion entre Arenthon Environnement en Pays Rochois et Pays Rochois au Naturel, notre association a pour objectif de connaître et faire connaître la nature pour mieux la protéger. Notre association fait partie de la Frapna, du Réseau AIR et du collectif Mobilité Faucigny Vallée Verte.



Par Walter Stigmund

INTERCOMMUNALITÉ

LES ACTUS

DU PAYS ROCHOIS



Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ÉVITER ET RÉDUIRE NOS DÉCHETS, CHAQUE GESTE COMPTE !



➔ **CONSULTEZ LA CARTE DÉTAILLÉE DES POINTS DE TRI**
SUR WWW.CCPAYSROCHOIS.FR

Sur le Pays Rochois en 2017,
1 habitant a produit en moyenne sur
toute l'année :

- **255 kg** de déchets dans les ordures ménagères
- **25 kg** de papier/cartonnette,
6,3 kg de plastique/aluminium
et **34,3 kg** de verre dans les points
d'apport volontaire de tri.

Parmi les ordures ménagères,
seulement **53% des déchets collectés sont au bon endroit.**
Le reste (**près de la moitié !**) pourrait
être trié et valorisé : 16% de matière
organique compostable et 31%
valorisable en points de tri (plastique,
verre, papier etc.). Sur le territoire,
une centaine de points de tri sont
disponibles, **il en existe forcément
un à côté de chez vous !**

LE COMPOSTAGE : UNE SOLUTION CONCRÈTE

Dans une poubelle moyenne, on comptait
en 2015 près de 30% de déchets organiques
pouvant être valorisés en compost. En 2017,
cette part a été divisée par 2 ! Si la situation
tend à s'améliorer, il reste cependant en
moyenne 16% de déchets pouvant être
compostés dans une poubelle type. Le Pays
Rochois vous propose des solutions adaptées
à vos contraintes :

- **le compost individuel**, si vous vivez dans
une maison individuelle avec un espace
extérieur ;
- **le compost partagé**, si vous habitez en immeuble
et êtes plusieurs locataires/propriétaires intéressés
par la démarche ;
- **le lombricomposteur**, si vous habitez en
appartement et manquez de place.



➔ **VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ? ÉCRIVEZ-NOUS**
À COMPOSTAGE@CCPAYSROCHOIS.FR

LE LÉMAN EXPRESS, BIENTÔT AU PAYS ROCHOIS

Avec 375 000 voyageurs par an (2015), **la gare de La Roche-sur-Foron est un équipement stratégique en terme de mobilité** pour la Haute-Savoie. L'arrivée du Léman-Express, futur RER transfrontalier, en 2019 va décupler les besoins du Pays Rochois. Une réflexion a donc été entamée il y a plusieurs années pour anticiper cette évolution dans les meilleures conditions possibles.

↳ Un objectif ambitieux

Les élus du Pays Rochois souhaitent faire de la gare de La Roche-sur-Foron **un véritable pôle d'échanges multimodaux** en facilitant les transports doux et en développant les services aux usagers. Pour atteindre cet objectif, le projet a été découpé en 3 phases :

- 1^{ère} phase (2017-2018) / + de stationnements
- 2^e phase (2018-2020) / aménagement de la gare routière pour améliorer la circulation des bus ;
- 3^e phase (dès 2020) / création d'une gare biface pour **apporter tous les services complémentaires aux voyageurs** : mobilité douce, services aux voyageurs...



41 €



millions d'€ devront être investis pour achever les 3 phases du projet

↳ FIN 2017 : LES PREMIERS TRAVAUX ENTAMÉS



↳ **06 NOVEMBRE 2017, DÉBUT DE LA DÉMOLITION DE « LA PETITE VITESSE »**

↳ Davantage de stationnements pour les usagers

Début novembre 2017, la première phase du chantier du futur pôle gare démarrait. Après la démolition impressionnante du bâtiment de « la Petite Vitesse » (ancien hangar de stockage de la SNCF), 70 nouvelles places de stationnement ont été créées.

41 places supplémentaires seront ajoutées dans le courant de l'année, portant ainsi à 174 places en totalité à proximité immédiate de la gare de La Roche-sur-Foron. **Celles-ci sont dédiées aux usagers du train.**

Prochaine étape : réflexion autour d'une maison de la mobilité et aménagement de la gare routière permettra d'améliorer la rotation des autobus.

Vie intercommunale

Arrivée du réseau de gaz sur la Commune

L'entreprise SOBECA a réalisé le réseau de gaz sur la Route des Arculinges, la Route de Lanovaz, le CD19bis ainsi que sur la CD19. La mise en place de cette canalisation a été prise en charge notamment par la CCPR (425 000 €) et la région. Elle n'a pas été financée par la commune. Celle-ci s'est engagée à raccorder nos principaux bâtiments publics du village centre (Mairie, Ecole, Eglise, Maison des Associations) pour un montant prévu de 85 900 € avec une subvention de l'Etat via la dotation des équipements des territoires ruraux (DETR ; 35 683 €)



Entretien des abords des cours d'eau... Qui fait quoi ?

On imagine souvent que les rivières n'appartiennent à personne, et que leur entretien incombe à l'État, au département, à la commune?... Pourtant, la réalité est bien différente et implique directement les propriétaires privés qui ont des droits mais également des devoirs.

Le lit des cours d'eau appartient aux propriétaires riverains. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux possède la moitié du lit, suivant une ligne que l'on définit tracée au milieu du cours d'eau (Art. L215-2 du Code de l'Environnement).

Obligation d'entretien

L'article L215-14 du code de l'environnement indique que le propriétaire riverain est tenu à l'entretien régulier du cours d'eau non domanial*, qu'il prend en charge matériellement et financièrement.

Cette obligation consiste à maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer au bon état écologique du cours d'eau, notamment par enlèvement des embâcles (obstacles), débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Compétence GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi a attribué la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux intercommunalités qui, sur le bassin-versant de l'Arve l'ont confié au SM3A – Syndicat Mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Affluents.

Cette compétence comprend notamment : « l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ».

Toutefois, l'exercice de la compétence GEMAPI ne remet pas en cause les droits et devoirs du propriétaire riverain, auquel la collectivité ne se substitue qu'en cas de défaillance, d'urgence ou d'intérêt général (ou lorsqu'un plan de gestion du cours d'eau a été élaboré).

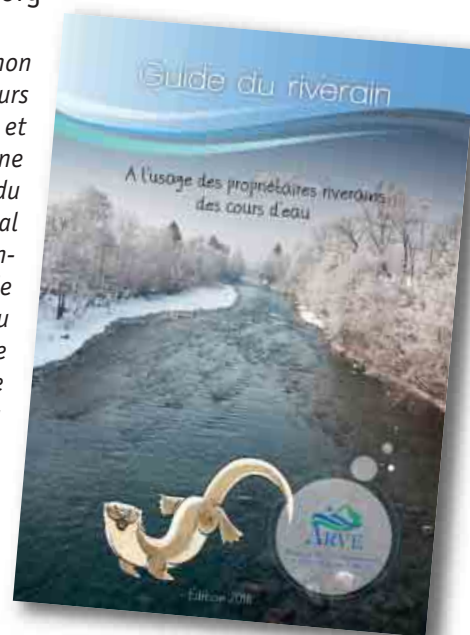
Le propriétaire riverain reste donc toujours responsable de l'entretien courant du cours d'eau et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche.

Guide du riverain

Afin d'éviter de réaliser des opérations d'entretien

mal adaptées qui pourraient entraîner des dommages tant pour le milieu aquatique que pour les propriétés riveraines, le SM3A a réalisé un guide du riverain qui s'adresse aux propriétaires riverains d'un cours d'eau et décrit de manière synthétique les opérations d'entretien courant qu'ils peuvent mettre en œuvre sans solliciter l'accord des services de la police de l'eau (Etat). Accessible gratuitement en ligne, vous pouvez télécharger le document via le site du SM3A : www.riviere-arve.org

**Un cours d'eau non domanial est un cours d'eau non flottable et non navigable qui ne fait pas partie du Domaine Public Fluvial (DPF). Sur le bassin-versant de l'Arve, le seul cours d'eau domanial est l'Arve (depuis sa confluence avec le Bon Nant à Passy).*



UN COURS D'EAU BORDE VOTRE PROPRIÉTÉ ? SAVEZ-VOUS QUE VOUS ÊTES RESPONSABLE DE SON ENTRETIEN ?

Si votre terrain jouxte un cours d'eau, vous êtes tenu à un entretien régulier de celui-ci. Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique notamment par enlèvement des embâcles (obstacles), débris flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Toutefois, des opérations d'entretien mal adaptées peuvent entraîner des dommages tant pour le milieu aquatique que pour les propriétés riveraines. C'est pourquoi le SM3A – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents – publie un guide du riverain qui s'adresse aux propriétaires riverains d'un cours d'eau et décrit de manière synthétique les opérations d'entretien courant qu'ils peuvent réaliser sans solliciter l'accord des services de la police de l'eau (Etat). Accessible gratuitement en ligne, vous pouvez télécharger le document via le site du SM3A : www.riviere-arve.org

La sécurité des transports scolaires, nous sommes tous concernés !

Avec l'appui de l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public), Proxim iTi vous rappelle les comportements à adopter aux abords des transports scolaires avec une préoccupation majeure : la sécurité de tous !

Automobilistes,

- **Ralentissez** aux abords des arrêts et arrêtez-vous lorsque le car dépose ou prend des voyageurs (art. R413.17 du code de la route).
- **Anticipez** sur le comportement imprévisible d'enfants sur les points d'arrêt, adaptez votre vitesse.



Parents,

- **Vous êtes responsables** de votre enfant du départ du domicile jusqu'au point d'arrêt.
- Pour être visible au bord de la chaussée, votre enfant doit porter des vêtements clairs ou des équipements **réfléchissants**.
- Si votre enfant fréquente une **classe maternelle**, vous devez **obligatoirement l'accompagner** jusqu'à la porte du véhicule, et l'attendre au retour.
- Attendez votre enfant **du bon côté** de la chaussée (votre enfant ne doit pas traverser).
- **Devant l'école**, ne stationnez pas en double file ou sur un emplacement réservé aux cars. Ne bloquez pas la circulation.

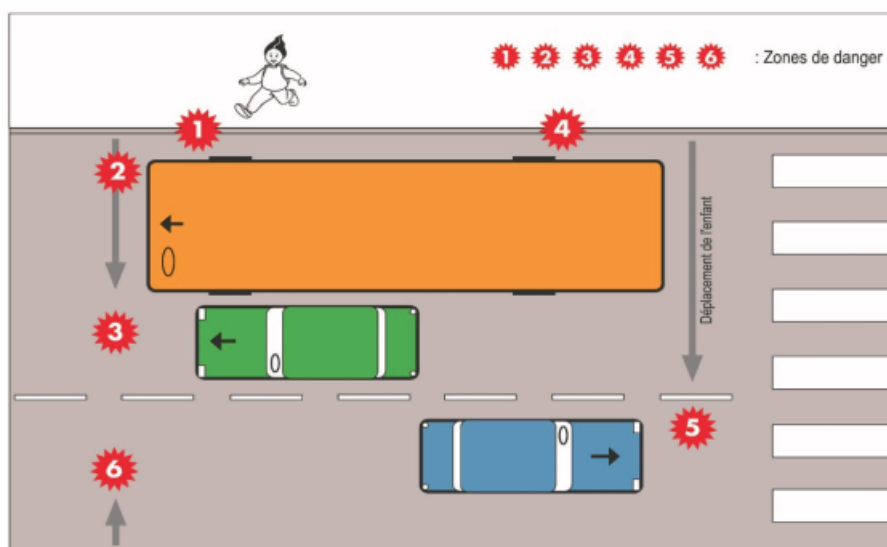
Elèves,

- **Je marche** calmement sur le trottoir ou sur la gauche de la chaussée face aux véhicules, je porte des vêtements clairs et des éléments réfléchissants.
- **J'attends** en retrait sur le trottoir, sans chahuter.
- **Je m'approche** quand le car est arrêté.
- **Je monte** sans bousculade le cartable à la main, je montre ma carte de transport en disant bonjour au conducteur.
- **Je reste assis durant le trajet** : je range mon sac sous le siège, j'attache ma ceinture de sécurité, je ne touche pas aux issues de secours, je ne me lève pas avant l'arrêt complet du car.
- **Je descends calmement**, je ne passe ni devant ni derrière le car, j'attends le départ du car pour traverser.
- **Je respecte** les aménagements du point d'arrêt, le conducteur, les passagers et le matériel.

Les 6 zones de danger autour du car

Aux points d'arrêt, les accidents sont les plus graves.

Sensibilisez vos enfants à ces zones de danger !





Nouvelle signalétique des arrêts de bus Proximity au Chef-lieu (information horaires, réseau, prix, etc. y sont indiqués)

Traitement des déchets verts : des alternatives au brûlage existent !

L'arrivée du printemps est l'occasion de prendre soin de son jardin. La tonte de la pelouse, la taille des plantes ou encore le débroussaillage engendrent des déchets parfois volumineux et dont on ne sait pas toujours quoi faire.

Pourtant, bien qu'interdit, le brûlage des déchets vert demeure une activité largement pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé.



Source : ADEME

Pourtant, de nombreuses solutions existent pour valoriser ses déchets verts :

- ✓ COMPOSTAGE
- ✓ BROYAGE
- ✓ PAILLAGE
- ✓ COLLECTE EN DECHETERIE

Attention : Toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 450 € (article 131-13 du nouveau code pénal).

Le SAVIEZ-VOUS ?

Quand je brûle 50 kg de végétaux, j'émet autant de particules fines qu'une voiture Diesel récente qui parcourt ~~45 km~~ ~~863 km~~ 6000km (1 aller-retour Paris/Moscou quand même !)

Source : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

Résumés des comptes rendus des Conseils communautaires de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)

Ces résumés sont des extraits des comptes rendus originaux ; ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors des conseils. Ceux-ci sont disponibles à la CCPR ainsi que sur le site internet de la CCPR.

Conseil communautaire du 7 novembre 2017

FINANCES

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les tarifs de la redevance, de l'eau et de l'assainissement ainsi que celui de l'électricité sont votés.

POLITIQUE DE L'HABITAT (PLH)

Le Conseil soutient l'opération de logements locatifs sociaux, à hauteur de 40 €/m² de surface utile le logement dit PLU et 55 €/m² de surface utile le logement PLAI, pour les opérations de la « Maison de la Charre » au Chef-Lieu à St Laurent et de « L'Orée du Foron » à la Roche sur Foron.

ENVIRONNEMENT

ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTICULIÈRE D'APPUI FINANCIER EN SA QUALITÉ DE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV).

Cette convention est contractualisée avec l'Etat. Elle consiste notamment à une subvention de 394 400 € dédiée à soutenir trois actions :

- achat de véhicules fonctionnant au gaz naturel ;
- actions en faveur de la biodiversité ;
- actions de communication en lien avec la politique environnementale et énergétique.

Concernant la biodiversité, une convention de partenariat avec le Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie est validée pour développer un élevage de reines endémiques (abeilles noires bien adaptées à notre climat) sur le site du SM3A (coût prévisionnel : 2 000 €).

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTICULIÈRE D'APPUI FINANCIER EN SA QUALITÉ DE TEPCV

Aussi dans le cadre de cette subvention, il est proposé la possibilité de bénéficier de la vente de certificats d'économie d'énergie (CEE) à hauteur de 300 millions de kWh dit cumas (2017-2018). La vente des CEE est associée à des travaux d'économies d'énergie sur le patrimoine public (ex. isolation ou changement de chauffage). Le montant maximum des travaux subventionnables est de 975 000 €. Ces travaux doivent être déterminés et réalisés en 2018. Lors de la vente de ces certificats, la plus-value dégagée par l'opération pourrait se monter entre 200 000 à 250 000€ et serait affectée à des travaux en faveur de la qualité de l'air.

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX ROCAILLE BELLECOMBE

Ce changement porte notamment sur l'extension du périmètre du Syndicat à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée verte et son adhésion aux compétences « eau potable », « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » pour l'ensemble de son territoire ; sur la substitution de la Communauté de Communes Arve et Salève en lieu et place de ses communes membres pour les mêmes compétences.

Conseil communautaire du 12 décembre 2017

TARIFS 2018

Les tarifs des prestations de services sont mis à jour avec une augmentation moyenne de 0.96 % par rapport à 2017.

Les tarifs des prestations de services et de la redevance pour l'assainissement sont inchangés. Les montants de la participation à l'assainissement collectif des constructions neuves, agrandies, nouvellement connectées au réseau collectif ou mettant aux normes leur installation non collective, sont validés.

Les tarifs des prestations diverses des ordures ménagères sont validés (<1%). Les redevances sont inchangées.



RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) ET DES ATTRIBUTIONS COMPENSATOIRES

Les transferts de charges associés à la compétence « zones d'activités économiques » n'intègrent pas les charges d'entretien et d'exploitation 2017 ; la CCPR assume celles du PAE du Pays Rochois ; les charges d'investissement et d'entretien des nouvelles zones seront à la charge de la CCPR. Pour 2017, 8 zones sont concernées, celles d'Arenthon ne le sont pas.

ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Les admissions en non-valeurs sont approuvées (6 506 € pour l'assainissement ; 37 109 € pour les années de 2011 à 2017).

DÉROGATION À LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL – 2018

La CCPR donne un avis favorable sur la liste des 12 dimanches en 2018 pour lesquels il est possible de déroger à la règle pour les établissements de commerce de détail.

CONTRAT AMBITION RÉGION

C'est un contrat de soutien à l'investissement public local (925 000 € pour 3 ans). Il portera par exemple sur la rénovation des 8 écoles maternelles et leurs restaurants scolaires ; la rénovation de la maison de pays.

AVIS SUR LE PROJET SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE L'ARVE

Un avis favorable est donné.

ASSAINISSEMENT - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC HAUTE-SAVOIE HABITAT ET LA COMMUNE D'AMANCY POUR LA RÉALISATION D'UNE MARPA SUR LA COMMUNE D'AMANCY

Il s'agit d'une résidence pour personnes âgées (MARPA) de 24 lits de 2 collectifs sociaux avec commerces en rez-de-chaussée, voie publique, stationnements et espaces verts. L'extension du réseau d'eaux usées est estimée à 21 000 € HT, prévue pour 2018 ; pour des raisons économiques ce regroupement de commandes est approuvé.

AVENANT AU MARCHÉ RELATIF À L'EXPLOITATION ET À L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE L'ÉPURATION DE LA CCPR

Une part fixe exploitation-maintenant de 336 € HT / mois ; ainsi qu'une part fixe fond de renouvellement des équipements de 60 € HT/mois est validée pour le poste de refoulement de Moussy.

ASSAINISSEMENT - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT POUR LA RÉALISATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USÉES ET D'UN COLLECTEUR D'EAUX PLUVIALES AU CHEF-LIEU

Il concerne 58 abonnés, est en accord avec le schéma directeur d'assainissement de 2007. Ce collecteur permet également le raccordement du hameau de Marny (11 abonnés). Coût global estimé 1 411 630 € HT.

RESSOURCES HUMAINES

La prime de fin d'année est fixée à 1 880 € pour un temps complet (+1.62 % par rapport à 2017).

L'attribution d'un véhicule de fonction au directeur général des services est renouvelée (Peugeot 208).

Le tableau des emplois est validé.

Conseil communautaire du 27 février 2018

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

Les perspectives économiques et la loi de finances 2018 sont exposées. La situation financière de la CCPR est présentée. Les orientations budgétaires 2018 sont discutées pour l'ensemble des budgets.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLS.ADIL74

L'Association « pour le logement savoyard – Agence départementale d'information sur le logement » (PLS.ADIL74) enregistre notamment les demandes de logement social. La participation financière de la CCPR à ces services s'élève à 0,07 € par habitant (inchangés depuis 2016).

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) – PROGRAMME HABITER MIEUX

Une aide complémentaire à celle de l'Anah de 500 € est validée ; elle concerne 10 logements maximum par an, pour des propriétaires modestes qui réalisent des travaux avec une amélioration d'au moins 20 % de la performance énergétique de leur logement.

PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE LA ROCHE SUR FORON : FINANCEMENT DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Il concerne notamment le parking, le parvis, la mission de maîtrise d'œuvre et la mission d'accompagnement autour des services à la mobilité ; pour une somme de 405 000 € (50 % des montants).

SERVIE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DE DROIT DES SOLS : MODIFICATION DES TARIFS

Les tarifs de remboursements des frais de fonctionnement de ce service sont approuvés (ex. pour un permis de construire une Commune verse 250 € à la CCPR).

APPEL À PROJETS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE « CONNAITRE LES ÉMISSIONS DE MICROPOLLUANTS DES STATIONS D'ÉPURATION »

Il est validé d'analyser les boues issues de la station d'épuration pour la recherche de micropolluants, en plus des analyses réglementaires de l'eau en entrée et sortie de la station. C'est la Société ALPA Groupe pour ces analyses (16 760 € HT). L'aide de l'Agence de l'eau sera sollicitée.

RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE DÉVERSEMENT DES REJETS INDUSTRIELS DANS LE RÉSEAU D'EAUX USÉES.

Sont concernés : la Fromagère d'Eteaux, l'ENILV et Fruité. Il s'agit de vérifier l'acceptabilité des rejets. La facturation fonctionne sur la base d'une redevance tenant compte des coûts réels.

ASSOCIATION ALVÉOLE – RECONDUCTION DE LA CONVENTION POUR LE CHANTIER D'INSERTION PERMANENT

Ces chantiers s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre les exclusions sociales, pour notamment les bénéficiaires des minima sociaux. La prolongation de la convention de 2013-2017 est reconduite (21 jours pour la Commune d'Arenthon – aide au Service technique, ex. entretien des chemins).

CONTRAT DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (CEE TEPCV)

Il s'agit d'une aide potentielle de 1 410 000 € pour la CCPR. « L'obligé » Economie d'énergies SAS a été retenu pour aider la CCPR à mettre en œuvre ce programme. Il s'agit de sélectionner, prioriser les travaux d'économie d'énergie, monter les dossiers de demande CEE, Pôle National.

Conseil communautaire du 27 mars 2018

FINANCES – DÉLIBÉRATIONS

La reprise anticipée des résultats de fonctionnement et d'investissement est autorisée pour l'ensemble des budgets de la CCPR.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2018

Ils sont identiques à 2017, tout en intégrant l'actualisation des bases prévue par la loi de finances 2018 (taxe d'habitation : 4.88 % ; taxe sur le foncier bâti : 3.76 % ; taxe sur le foncier non bâti : 15.85 %). Le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE : 23.22 %).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Montant global de 93 286 € (9 associations).

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018.

Pour l'ensemble des budgets de la CCPR les budgets primitifs 2018 sont votés après délibération (pour les budgets principal : 24 276 177 € ; ordures ménagères : 3 499 516 € ; assainissement : 10 731 304 € ; biométhane : 3 139 934 € ; Ressource en eau régions de St Pierre en Faucigny : 63 560 € ; Gemapi : 447 719 € ; Parc d'activités commerciales : 150 060 € ; Parc d'activités des Jourdiés : 151 549 €).

Un budget annexe est créé pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage en raison de l'assujettissement de ce budget à la TVA (95 380 €). En conséquence de l'assujettissement à la TVA les tarifs sont modifiés.

Le marché nettoyage des bâtiments, en groupement de commande avec le SIVU espace aquiludique des Foron est attribué à la Société savoissienne de nettoyage (3 sociétés avaient répondu).

Le plan de formation pour l'ensemble des services est validé.

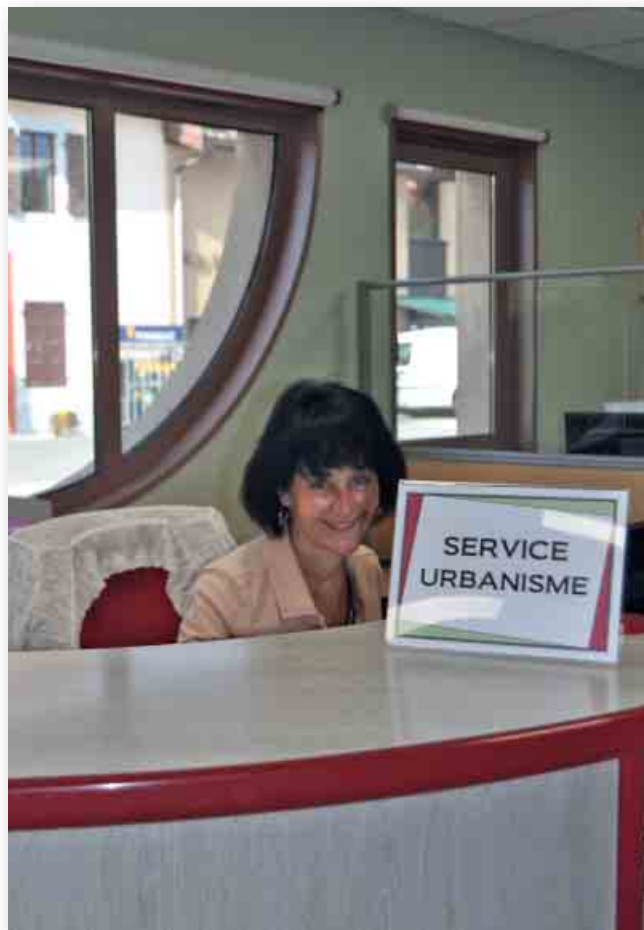
La charte informatique et téléphonique, nécessaire à limiter l'utilisation des systèmes d'information et de communication à des fins professionnelles territoriales, est approuvée.

Le règlement des astreintes assainissement est mis à jour.

Des périodes d'astreinte d'exploitation sont mises en place pour le ramassage des ordures ménagères ; pour les problèmes techniques sur les bâtiments de la CCPR ; sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.

Le règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs est modifié en raison de la suppression des TAP. Les tarifs des services périscolaire et extrascolaire sont également modifiés eu égard du retour à la semaine de 4 jours. Un avenant au marché de service relatif à l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement et d'épuration de la CCPR est approuvé pour la vidange de l'un des digesteurs de la station d'épuration par anticipation relativement à l'injection du biométhane dans le réseau GRDF (193 961 €).

Une modification du libellé de la compétence transport est modifiée pour répondre à la demande du SM4CC et du Pôle métropolitain, pour y inclure les autres services à la mobilité (autopartage, covoiturage, etc).



Mme Michèle Biolluz - Urbanisme



Urbanisme

Déclarations préalables acceptées

BOURG Alain	702, Route des Arculinges	Modification façades et rénovation toiture
BURNIER-FRAMBORET Guy	3674, Route de Bonneville	Rénovation toiture d'une remise
CLAMARON Jean-Marc	95, Lotissement de Chanrou	Clôture
CLAMENS Louis	Lieu-dit La Forêt	Coupe d'arbres
DECOUTER Max	126, Le Cluz - Lotissement d'Andey	Rénovation toiture
DUEZ Eric	49, Lotissement du Cèdre	Abri voitures
ENOVIA	105, Chemin des Marais	Installation aérovoltaique
FORFERT Benoît	381 Bis, Chemin du Peuplier	Modification façades + aménagement combles
GAY Michel	Lieu-dit Les Tattes	Division parcellaire
GONET ZIMMERMANN Françoise	979, Route de Lanovaz	Ravalement façade nord ouest
LAURENT André	225, Chemin du Foron	Local technique pour ballon eau chaude
LEMAITRE Nicole	405, Route des Iles	Rénovation toiture
LOCHE Fabrice	44, Chemin des Marais	Isolation murs par l'extérieur + pose volets roulants
MOSSUZ Raymond	521, Route de Creulet	Fermeture hangar agricole pour stockage matériels agricoles
MEYNET Fabrice	51, Route de Maclenay	Division parcellaire
M.V. SAS	14, Chemin du Brachouet	Système de stockage vertical + aménagement places de stationnement
PAULME Damien et Mélanie LANOVAZ	111, Route du Salève	Piscine + pool house
SCCV Les Jardins du Château	Route de Lanovaz	Division parcellaire
SOUCHET Michel	5, Lotissement de Lanovaz	Couverture terrasse existante

Permis de construire acceptés

ALAGAPIN Mickael	321 Bis, Route de Fessy	Maison accolée + garage
CAMER Matthieu et Manuella	95, Chemin du Peuplier	Maison accolée + piscine + pool house
CHAVANNE Samuel et PERRI Manuela	118, Route de Montagny	Maison individuelle + garage
DESALMAND Gérard	825, Route de Reignier	Aménagement intérieur + véranda + terrasse couverte
DUPENLOUP Michel	67, Impasse Bellou	Extension habitation en garage + clôture + portail
EL AAOCH Ali et EL BALI Meriem	62, Chemin du Peuplier	Maison individuelle + garage
FRANCOIS Jonathan et LAMY Cécile	170, Route de Montagny	Maison individuelle + garage
LOPEZ Ludovic et VATIN Valériane	370, Chemin du Peuplier	Maison individuelle + garage
PROXIMMO SARL	Chemin des Voiron	6 maisons jumelées
ROSSAT Mehdi et GLIERE Léna	45, Lotissement du Cèdre	Maison individuelle + garage
SENOUN Idir	321 Ter, Route de Fessy	Maison accolée + garage
VIGNY Mickaël	22, Chemin du Peuplier	Maison individuelle + garage

Permis de démolir accepté

TISSOT Richard	Impasse de l'Ecole	Démolition garage en cours de construction
----------------	--------------------	--

Résumés des comptes rendus des conseils municipaux

Ces compte-rendus sont des extraits des procès-verbaux originaux, ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors de ces conseils. Les procès-verbaux originaux sont disponibles en Mairie et sur le site internet de la Mairie (www.arenthon.fr)

Conseil municipal du 6 novembre 2017

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLAGE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

A l'issue de la consultation, 21 candidatures ont été reçues dans les délais. Après avis du jury, réuni le 9 juin 2017, trois candidats ont été admis à concourir. SARL Willem DEN HENGST et Associés (mandataire du groupement) / Atelier Roland JEOL SARL ; ADP DUBOIS (mandataire du groupement) / KORELL ; The Good Factory SAS (mandataire du groupement) / Symbiose Aménagements. Le groupement ADP DUBOIS (mandataire) / KORELL a été choisi lauréat du concours. Le montant de rémunération provisoire fixé à 12 % pour la phase 1 - tranche ferme ; 11,70 % pour la phase 2 - tranche conditionnelle, de l'enveloppe totale prévisionnelle affectée aux travaux de 1 294 000 € HT soit un maximum de 183 456 € HT (dont 78 680 € HT pour la tranche ferme et 74 200 € HT pour la tranche conditionnelle) incluant la prime versée au titre de la participation au concours.

CESSION GRATUITE DE LA VOIRIE PRIVÉE DU LOTISSEMENT D'ANDEY - LE CLUZ À LA COMMUNE POUR TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2016-51 en date du 11 juillet 2016. L'entretien du fossé collecteur des eaux pluviales longeant la voie du Lotissement d'Andey - Le Cluz est actuellement à la charge de la commune. Le nettoyage annuel de ce fossé crée des détériorations de la voirie privée, en raison de l'intervention de gros engins. Par conséquent, afin d'être cohérent, il serait opportun que la commune prenne en charge l'entretien de la voirie qui deviendrait alors communale. La voie est actuellement en mauvais état ; avant le transfert de cette voie dans le domaine public, il conviendra qu'elle soit remise en état de façon durable, en concertation avec la commune.

La commune s'engage à entretenir le fossé, la voirie et la haie située entre la voirie et la parcelle 2034 (taille 2 fois par an) ; toutefois, aucun autre aménagement (éclairage public, ralentisseur, etc.) ne sera pris en charge par la commune.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT RELATIF AU CALCUL DES CHARGES ASSOCIÉES AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ZONES ÉCONOMIQUES ET AU CALCUL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES POUR 2017

La CCPR verse aux communes une Attribution de Compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU et de depuis 2016.

En application de la loi NOTRe, la compétence relative aux zones d'activités économiques a été transférée à la CCPR au 1er janvier 2017. En 2017, les communes continueront à entretenir leur ZAE situées sur leur territoire ; la CCPR continuera à assumer l'entretien du PAY du Pays Rochois ; les charges d'investissement et d'entretien des nouvelles ZAE seront à la charge de la CCPR.

AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

L'agrandissement et le réaménagement du restaurant scolaire de l'école élémentaire Benoît Chamoux fait suite à l'aménagement des combles de l'école en salle d'accueil périscolaire. Une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour ces travaux est demandée (9 231 € HT soit 50 % des dépenses totales prévues).

RACCORDEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AU RÉSEAU DE GAZ – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

La municipalité s'est engagée à raccorder cinq bâtiments (Mairie, maison des Associations, Eglise, groupe solaire, micro-crèche), afin que la production de biométhane et la réalisation d'un réseau de gaz issu de cette production puissent voir le jour. Les installations de chauffage des cinq bâtiments cités vont donc être modifiées ou changées, afin de pouvoir les raccorder au futur réseau de gaz. Une subvention au titre de la DETR est sollicitée pour ces travaux de raccordement des bâtiments communaux au réseau de gaz (36 920 € HT, soit 50 % des dépenses totales prévues).

SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Les travaux situés Route des Crêts de Fessy ont démarré. Le coût des travaux s'élève à 100 000 euros, dont 30 % de subvention de l'Agence de l'eau et 5 % de subvention du Conseil départemental.

SYNDICAT DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE

Les travaux d'assainissement pour raccorder les habitations le long de la Route de Lanovaz sont terminés, pour un coût de 195 246 € HT.

Conseil municipal du 6 novembre 2017

ACQUISITION D'UN VÉHICULE A GAZ

Le véhicule utilisé, par les services techniques et le service de livraison des repas à domicile devient vétuste. En vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et en raison de la mise en place d'un

dispositif financier de la part de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour développer les véhicules « propres », l'acquisition d'un véhicule neuf à gaz, pour un montant de 15 661,76 euros TTC est approuvée. Une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide à l'acquisition de véhicules « propres » est sollicitée.

APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2018

Les tarifs de location du vestiaire de football sont modifiés étant donné que la commune gère désormais la location de cette salle toute l'année. Les artisans et commerçants ont été rajoutés dans la liste des personnes et entités pouvant louer les salles ponctuellement. Des tarifs spécifiques sont proposés pour les associations extérieures à la commune et les entreprises qui utiliseraient la grande salle du rez-de-chaussée et la salle Salève de manière régulière (au moins 4 locations par an). L'ensemble de ces tarifs sont décrits dans le PV de ce conseil disponible en Mairie ou sur le site internet de la Commune.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

L'intitulé de la commission municipale compétente, est désormais dénommée « Communication / Vie associative ». Les concerts et soirées purement musicales sont interdites sauf autorisation spéciale du Maire ou de la commission Communication / Vie associative.

AUTOROUTE A 410 – CONVENTION AVEC L'AREA POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE RÉTABLISSEMENT DE COMMUNICATION SUR OU SOUS OUVRAGE D'ART

La convention a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives relatives à la remise puis à l'entretien des ouvrages d'art suivants, permettant le franchissement de l'A410 :

- Passage supérieur. 3163 CR de la Gagère au Publet (PR 162,903 de l'A410)
- G.T. 3164 Passage à bétail (PR 163,138 de l'A410)
- Passage supérieur 3166 V.C. 4 (PR 163,874 de l'A410).

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Ces modifications sont nécessaires pour : intégrer deux nouvelles compétences optionnelles "maison des services au public" et "politique de la ville", permettant ainsi à la CCPR de continuer à bénéficier de la DGF bonifiée à partir du 1er janvier 2018 ; déplacer la compétence assainissement dans les compétences facultatives et pouvoir ainsi se donner du temps pour la prise de compétence eaux pluviales ; préciser la compétence animation et politiques contractuelles liées aux milieux aquatiques pour tenir compte de l'élaboration du SAGE de l'Arve et de possibles autres dispositifs comme des contrats de rivière ; déplacer un certain nombre de points de statuts vers la délibération de définition de l'intérêt communautaire, et vice-versa, pour répondre aux remarques faites par les services du contrôle de légalité.

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE L'ARVE SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DE L'ARTICLE L.212-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Un avis favorable est formulé à ce projet.

ÉCHANGE DE PARCELLES SITUÉES CHEMIN DE LA TOUR AVEC M^{me} PHELOUZAT – ACTE ADMINISTRATIF D'ÉCHANGE

Suite aux travaux de sécurisation du Chemin de la Tour, un échange de parcelles entre la commune et M^{me} PHELOUZAT est validé en vue d'une régularisation foncière.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Ce tableau est présenté et validé (15 emplois, disponible dans l'original du PV du conseil à la Mairie ou sur le site internet).

MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BONNEVILLE ET DE LA COUR D'APPEL DE CHAMBÉRY

Le Conseil approuve la motion de soutien pour le maintien du Tribunal de Grande Instance de Bonneville et de la Cour d'Appel de Chambéry, au nom d'une justice de proximité et de qualité.

COMMISSION FINANCE

le sénateur Monsieur Cyril PELLELAT a envoyé à toutes les communes de la Haute-Savoie un tableau évaluant les conséquences de l'exonération de la taxe d'habitation. 252 foyers supplémentaires seraient exonérés de cette taxe sur la commune d'Arenthon, en plus des 48 foyers actuels. Cela représenterait un montant de 120 000 euros compensés normalement par l'Etat.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES/JEUNESSE

101 enfants sont inscrits à l'école. L'équipe enseignante s'est inscrite à un concours afin que l'école soit engagée dans le développement durable, à travers le montage de projets avec des partenaires, mais aussi la sensibilisation des familles par exemple.

Enfin, les membres du Conseil d'école ont approuvé le retour de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018.

L'inauguration de la nouvelle salle d'accueil périscolaire s'est déroulée le vendredi 22 décembre.



Nouvelle salle périscolaire située au-dessus des classes dans la partie récente de l'Ecole

COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

Il est proposé l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune. Le coût total d'installation s'élève à 13 250 €, réparti entre l'ADEME (50 %), le SYANE (25 %) et la commune (25 % soit 3 250 €) ; auquel s'ajoute un forfait d'entretien et d'assurance de 450 € par an à charge de la commune. Une prise européenne standard et une prise pour vélo électrique seront prévues. Dans un souci de protection de la qualité de l'air et afin de répondre aux prescriptions du plan de protection de l'atmosphère (PPA), les élus approuvent à l'unanimité cette installation qui se fera sur le parking situé le long de la Route du Stade.

Une évaluation environnementale va être réalisée au Chemin des Tattes, afin de connaître la qualité et la richesse de sa flore, avant d'engager une démarche de résolution du litige en cours avec M. Sommeiller.

Un système de poubelles de tri va être installé à la Maison des Associations.

Suite au courrier d'un habitant de la commune constatant une augmentation des écoulements au Chemin du Peuplier, la commission va suivre de près l'évolution des écoulements durant la période hivernale avant d'intervenir éventuellement.

SIVU ESPACE NAUTIQUE DU FORON

Des mises aux normes en termes d'entretien des bâtiments sont à prévoir, tout comme la rénovation des vestiaires, de la charpente ou encore de la pompe à chaleur. Les communes et communautés sont en train de travailler sur le budget de ces dépenses à prévoir rapidement.

SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON/SAINT PIERRE-EN-FAUCIGNY

Une évaluation des tarifs, en vue d'anticiper une harmonisation des tarifs dans le cadre du possible transfert de la compétence eau potable à la CCPR :

Part fixe : Tarif passant de 20 € HT à 25 € HT ;

Prix du m³ (part variable) : Tarif passant de 1,14 € HT à 1,20 € HT ;

Coût de branchement : Tarif passant de 274,30 € TTC à 340 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs demandes de modification ou révision du PLU ont été adressées à la Mairie. Quelques personnes demandent de passer leurs parcelles en zone constructible car elles sont actuellement en zone agricole ou naturelle. Tout changement de zonage entraîne une modification de l'économie du PLU. Cela engendrerait donc une révision complète du PLU, et non seulement une révision simplifiée qui n'est possible qu'en cas d'erreur matérielle. Aucune révision intégrale du PLU n'est prévue dans les prochaines années en raison du coût important pour engager une telle procédure. A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent la position de refuser toute demande de modification ou révision du PLU de la commune de la part des administrés.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Cette commission est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures, d'analyser ces dernières au regard des critères énoncés par le CGCT, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats et d'émettre un avis sur celle-ci.

Le Conseil désigne M^{me} Le Maire, M^{me} Coudurier, Présidente de la dite Commission ; ainsi que les délégués titulaires suivants : R. Décarroux, B. Rodet, M. Vigne ; délégués suppléants : A. Collomb, J.-P. Le Joncour, C. Moenne.

APPROBATION DU PRINCIPE DE CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE POUR LA GESTION DE LA MICRO-CRÈCHE COMMUNALE ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

Le choix du mode de gestion est posé entre gestion directe et gestion déléguée. Il convient que la Commune définisse le mode le plus adapté à l'exploitation de l'établissement. Compte tenu des contraintes liées à l'encadrement de jeunes enfants et le risque financier pour le gestionnaire, le recours à la gestion déléguée pour ce projet permettra la mise en place d'un service de qualité par des professionnels et à moindre coût pour la collectivité.

La qualité du service public offert aux usagers sera assurée par le biais d'un cahier des charges précis sur l'exploitation et la gestion de l'établissement et un ensemble d'obligations décrites dans le document de consultation, imposés au délégataire, organisme spécialisé dans l'accueil de la petite enfance. Cet organisme pourra être une entreprise, mais aussi une association, le secteur associatif ayant les capacités à porter un tel projet, avec l'encadrement renforcé que représente la concession de service.

Cette concession d'exploitation ne signifie pas pour autant que la Commune d'Arenthon perd tout contrôle sur l'exploitation de la micro-crèche. Elle dispose, au contraire, d'un devoir de contrôle formalisé notamment au travers de la communication de comptes-rendus (comptes-rendus annuels d'exploitation portant sur les conditions d'exécution du service et sur les comptes de l'opérateur) et de l'organisation de commissions de suivi. Les modalités et le niveau de contrôle pourront être renforcés contractuellement. Un niveau de détail plus fin du compte-rendu du délégataire ainsi qu'un renforcement des obligations en matière d'information (rapport mensuels, trimestriels par exemple) offriront les outils nécessaires à la Commune pour assurer un contrôle renforcé, tant en matière technique que financière.

Le Conseil approuve le principe d'une concession de service pour la gestion et l'exploitation de l'établissement micro-crèche situé sur le territoire communal.



Micro-crèche ouverture prévue en septembre 2018

APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION AVEC SAVOIE BIBLIO PORTANT SOUTIEN À LA LECTURE PUBLIQUE

La convention avec Savoie Biblio portant soutien à la lecture publique pour la période 2015-2020 permet d'offrir un service privilégié à l'ensemble des administrés et garantit un meilleur accès à l'offre culturelle. Dans le cadre du projet d'amélioration des services et des fonds documentaires proposés aux lecteurs, la collectivité souhaite aujourd'hui réajuster ses objectifs. Cela permettra de pouvoir prétendre à un meilleur niveau de subventionnement. La collectivité s'engage à augmenter le temps de travail du personnel salarié de la bibliothèque de 8h00 par semaine à 12h00 par semaine, afin d'offrir des services d'une bibliothèque de type B2.

COMMISSION FINANCES

Les recettes issues des Fonds genevois ont baissé de 18 000 € cette année.

COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

La société ADP DUBOIS sera présente lors de la réunion de chantier de la micro-crèche en vue de préparer l'aménagement de la place de la micro-crèche et de la Mairie et de coordonner les différentes entreprises.

COMMISSION VOIRIES

Les membres de la Commission ont validé la version 1B du tracé de déviation entre les communes d'Arenthon et de Cornier, version déjà validée par la Chambre d'Agriculture. La volonté de la municipalité est de sécuriser le croisement RD 903 / Route de Creulet / Chemin de Publet / Route des Granges. Après concertation, la Commune d'Arenthon devrait financer uniquement $\frac{1}{4}$ du rond-point. Le reste des dépenses sera financé par la Commune de Cornier et le Département

Il est proposé de dessiner des places de stationnement sur le Champ de Foire, afin de mieux organiser cet espace, inciter les parents d'élèves à se garer en bas de l'école et non plus sur la place supérieure.

Un courrier va être envoyé au Conseil départemental pour indiquer que la commune donne un avis favorable au projet de tracé de la véloroute Léman / Mont-Blanc

le long de l'autoroute, à condition que le Conseil départemental soit maître d'ouvrage du projet pour le secteur empruntant la section de la RD 19 au niveau du carrefour de la Route de la Papeterie et du Chemin du Brachouet. Concernant la partie longeant l'autoroute, la Commune peut se porter maître d'ouvrage, et souhaite l'appui technique du Département. Ce projet sera financé à 80 % par le Conseil départemental.

COMMISSION CULTURE BIBLIOTHEQUE

L'équipe de la bibliothèque participe au concours des petits champions de la lecture avec 12 enfants de CM2 et 3 entraînements par semaine. La première étape se déroulera à Arenthon le samedi 10 février, avant une finale haut-savoyarde à Annecy au mois de mars, puis une finale nationale à Paris.

ENTENTE FOOTBALL ARENTHON/SCIENTRIER

Le club de football d'Amancy pourrait utiliser le terrain de football de la commune durant les travaux de réalisation d'un nouveau terrain à Amancy, après accord du Président du Club de football Arenthon Scientrier.

INFO CONCERNANT LE SYANE

Concernant le déploiement de la fibre optique sur notre commune, les travaux doivent débuter courant de l'année pour être terminés en fin d'année 2018. Une réunion sera organisée au début du printemps avec un technicien du SYANE. Une délégation de service public sera lancée par le SYANE au premier semestre 2019 pour mettre à disposition son réseau à un futur opérateur.

Conseil municipal du 5 février 2018

RACCORDEMENT DE QUATRE BÂTIMENTS COMMUNAUX AU RÉSEAU DE GAZ – MARCHÉ DE TRAVAUX : CHOIX DU CANDIDAT RETENU

Après analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique), l'entreprise Montant SAS est retenue. L'offre nommée a été déclarée économiquement la plus avantageuse et s'est positionnée première du classement pour le montant prévisionnel suivant : 71 365,90 € HT, soit 85 639,08 € TTC.

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, D'UN LOCAL PROFESSIONNEL ET DE LOGEMENTS : LOT 3 CHARPENTE COUVERTURE FERBLANTERIE – AVENANT N° 1

En raison d'un changement de matériaux, il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 3 relatif à la charpente couverture et ferblanterie (Entreprise Roux André, +5.7 % soit 8 789 € TTC).

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION DE BIOGAZ DANS L'ENCEINTE DE LA STATION D'ÉPURATION SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil formule un avis favorable sur le projet de création d'une unité de production de biogaz dans l'enceinte de la station d'épuration dénommée « step ARVEA » sur le territoire de la commune d'Arenthon soumis à enquête publique.

ATTRIBUTION DE CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR ANCIENNETÉ DANS LA COLLECTIVITÉ

Madame le Maire propose d'attribuer des jours de congés supplémentaires pour ancienneté aux agents de la collectivité, en fonction de leur durée de service dans la collectivité, de la manière suivante : 1 jour par an après 10 ans de présence ; 2 jours par an après 15 ans de présence ; 3 jours par an après 20 ans de présence ; 4 jours par an après 25 ans de présence. Ce Conseil approuve cette proposition.

FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ÉLUS

Dans un souci d'économie et de réduction des dépenses de fonctionnement pour la collectivité, Madame le Maire et ses adjoints proposent de baisser le montant de leurs indemnités de 7 % en fixant un taux de 40 % pour le Maire et de 15,3 % pour les adjoints. Cette proposition est acceptée (9 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions).

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Un courrier va être envoyé au Conseil départemental pour informer les élus et les services de l'avis principal émis à la réunion des personnes intéressées par le vélo sur la Commune organisée le 17 janvier dernier, concernant le projet de véloroute Léman Mont-Blanc (à savoir le long de la CD19).

La compétence eaux pluviales sera transférée à la CCPR en 2020. Un comité de pilotage sera constitué pour mettre en œuvre et suivre cette nouvelle compétence.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES/JEUNESSES

Une réunion a été organisée avec la Directrice de l'École, le référent informatique de l'Académie et les membres de la Commission afin de discuter du projet d'acquisition d'ordinateurs portables et de tablettes dans les classes car la salle informatique devient obsolète. Madame le Maire va rencontrer l'APE pour connaître leur éventuelle participation financière à ce projet. Les élus souhaitent que la directrice de l'école vienne présenter son projet lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Face à la baisse des recettes, Madame le Maire propose de demander une participation aux familles pour la chasse aux œufs organisée par le Service enfance jeunesse et sport (1 € par enfant et par partie). En effet, cet évènement coûte environ 1 000 euros à la commune. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

APPROBATION DES TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

En raison de la modification des rythmes éducatifs et du retour à la semaine d'école de 4 jours, il convient de modifier les tarifs de l'École Municipale des Sports dont les activités sont prolongées d'une demi-heure à compter du 1er septembre 2018. Il est également proposé d'augmenter les tarifs de la cantine, en raison de l'augmentation du coût du repas confectionné et livré par le prestataire. Les tarifs du Service Enfance Jeunesse et Sport (cantine - accueil périscolaire - ateliers découvertes - école municipale des sports - activités jeunesse) applicables à compter du 1er septembre 2018 et pour toute l'année scolaire 2018/2019 sont approuvés.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SAVOIE BIBLIO POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE COLLECTION THÉMATIQUE

Une demande de subvention qui permettrait à la commune d'obtenir une aide pour le renforcement et l'enrichissement du fonds documentaire enfance et jeunesse, est approuvée. Le montant des acquisitions prévisionnelles est de 1 888 € HT. La commune eut prétendre à une subvention de 80 % apportée par Savoie Biblio.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU CHANTIER D'INSERTION ENTRE LA CCPR ET L'ASSOCIATION ALVÉOLE

ALVEOLE est une Association loi 1901 à but non lucratif créée en 1994. Elle inscrit son action dans un programme national de lutte contre les exclusions avec le soutien du Conseil départemental et du fond social européen dans le cadre de son programme départemental d'insertion, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Direction départementale du travail et de l'emploi au travers du CDIAE et du service public pour l'emploi. La Communauté de communes du Pays Rochois souhaite renouveler la démarche engagée dans le prolongement de la précédente convention 2013-2017, de lutte contre les exclusions pour offrir aux personnes les plus en difficultés, notamment les bénéficiaires des Minimas Sociaux, un outil d'insertion professionnelle durable adapté intégrant les différents acteurs.

Cela permet aux communes membres de bénéficier, par le biais d'une convention, des services de cette association.

Il y a donc lieu de prévoir son renouvellement et par conséquent, de conclure une nouvelle convention pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022. Après délibération cette convention est approuvée.

MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLÉMENTAIRE « IFSE RÉGIE » DANS LE CADRE DU RIFSEEP

L'intégration d'une indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes dans le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la

fonction publique de l'Etat (RIFSEEP) est approuvé (110 à 140 € par an et par régisseur, selon le montant des régies).

SOUTIEN À LA MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES FINANCEMENTS DES AGENCES DE L'EAU

Le Conseil approuve le soutien à la motion de l'Association des Maires de Haute-Savoie relative au maintien des financements des Agences de l'eau.

COMMISSION FINANCES

En raison de la baisse des recettes de fonctionnement et d'investissement, les élus approuvent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire de reporter 6 projets (la tranche ferme relative à l'aménagement du centre village, la rénovation des douches de l'arbitre, l'installation d'une climatisation en mairie, la création d'un plateau sur la Route des Crêts de Fessy et la réalisation d'un cheminement doux au Chemin Dumonal en 2019.

En effet, la finalisation du projet de la micro-crèche et le raccordement des bâtiments au gaz représentent les 2 grosses dépenses prévues pour l'année 2018, constituant ainsi la majorité de l'enveloppe d'investissement.

COMMISSION TRAVAUX/BATIMENTS

Les travaux de rénovation du hangar technique sont actuellement en cours, en vue d'améliorer les conditions de travail des agents techniques.

La Commission doit vérifier les travaux de rénovation des vestiaires de foot réalisés par la société Arti Savoie, car ces travaux ne semblent pas avoir résolu les problèmes d'humidité.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES/JEUNESSE

En vue d'une éventuelle ouverture de classe à la rentrée scolaire 2018, des bureaux pour élèves vont être commandés.

Une présentation des tableaux interactifs et du projet numérique de l'école a été faite par les enseignants auprès des membres du Conseil juste avant la séance du Conseil municipal. Les élus souhaitent attendre de connaître la participation financière de l'APE avant de valider le nombre d'ordinateurs et tablettes à commander pour équiper les classes.

COMMISSION SOCIALE

La consultation relative à l'exploitation en concession de service de la micro-crèche vient de se terminer. Deux candidats ont déposé une offre.

ENTENTE FOOTBALL ARENTHON/SCIENTRIER

La Commune finance les dépenses liées à son terrain de foot, puis une réunion est organisée en début d'année pour faire le point et éventuellement équilibrer les dépenses totales au prorata du nombre d'habitants.

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

le travail d'évaluation des risques psychosociaux a été finalisé et restitué à l'ensemble des agents le 27 février dernier. Le document présente un plan d'actions qui a été transmis au Comité technique du CDG74 pour

validation, avant une approbation par le Conseil municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (EAU POTABLE)

Le transfert de la compétence eau potable reste obligatoire, toutefois une minorité de blocage peut s'appliquer. Les élus ne sont pas favorables à ce transfert de compétence. Les élus communautaires exprimeront cet avis lors des prochaines décisions du Conseil communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

La salle communale a été proposée à la location à la gérante de l'auberge, afin de savoir si elle était intéressée par la salle communale au-dessus de l'auberge. Elle a indiqué ne pas souhaiter louer cette salle pour l'instant, en raison de difficultés pour recruter du personnel.



Travaux de rénovation du bureau, des vestiaires du service technique : coût estimé : 10 000 €

Conseil municipal du 26 mars 2018

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2017

Résultat de clôture 2017 section investissement : 225 182 € ; Résultat de clôture 2017 section fonctionnement : 465 153 € ;

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil affecte 167 702 € du résultat global de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement ; reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 225 182 € en recettes du budget primitif 2018 ; reporter le résultat

de fonctionnement d'un montant de 297 451 € en recettes du budget primitif 2018.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Le Conseil approuve l'attribution proposée des subventions aux associations (14 462 €).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2018

Les taux d'imposition des trois taxes directes locales sont maintenus à leur niveau actuel.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

Section de fonctionnement : 1 633 228 € ; Section d'investissement : 1 043 768 € .

AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET LOGEMENTS : LOT 2 GROS ŒUVRE

En raison de travaux de carottage pour la création de la chaufferie gaz, il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 2 relatif au gros œuvre (+1.76 % ; 6 233 € HT.

FIXATION DE L'INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE POUR 2018

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé, pour l'année 2018, à 120,97 €.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

Il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport, en raison de la modification des rythmes éducatifs et du retour à la semaine de quatre jours (règles applicables à la cantine, à l'accueil de loisirs périscolaire et à l'Ecole municipale des sports ; mesures disciplinaires).

COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

Un ordre d'interruption des travaux d'études a été transmis à la société ADP DUBOIS, en raison du report en 2019 des travaux d'aménagement des secteurs 4 (mairie et micro-crèche) et 5 (parking en face de l'auberge).

COMMISSION VOIRIE

Les travaux de la Route des Crêts de Fessy sont reportés en 2019 et la rénovation de la Route de Lanovaz pourrait être prévue en 2019.

La commune vient de recevoir l'avis favorable du CERD pour la réalisation d'un tourne à gauche sur la Route de Bonneville, afin d'accéder au programme immobilier Les Jardins du Château.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

Une réunion avec le SM3A est prévue le jeudi 29 mars, suite à l'envoi par la commune d'un courrier relatif au soutien des demandes des riverains et à l'entretien du Foron et des ruisseaux.

La commune a reçu une lettre de M. le sous-préfet demandant des précisions concernant le contentieux en cours avec M. C. SOMMEILLER, suite à l'envoi d'un courrier par ce dernier à l'attention de M. le sous-préfet. Une réponse a été envoyée le 22 mars dernier.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE

La chasse aux œufs prévue le mercredi 28 mars est annulée en raison du mauvais temps.

Le devis pour l'acquisition de 10 PC portables, 1 tablette et des bornes wifi pour l'école élémentaire est présenté. L'APE s'est engagée à acheter 7 PC ; la commune financera les 3 autres PC, la tablette et les bornes wifi. Cette répartition permet un financement égalitaire de cet équipement informatique entre l'APE et la Commune.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Le traitement des cartes nationales d'identité et passeports sera refacturé à chaque commune par la ville de La Roche-sur-Foron, en fonction du nombre de demandes effectuées par les habitants. Le coût a été fixé à 17 euros par document.

Le schéma d'accueil des gens du voyage est en cours de réalisation.

SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Le transfert de la compétence eau potable se dirige vers la mise en place d'une régie pour les communes membres du Syndicat d'eau et les communes gérant l'eau en direct. Les autres communes qui sont actuellement en délégation de service public le resteront jusqu'à la fin de leurs contrats.

QUESTIONS DIVERSES

En raison d'un manque de personnel, d'une baisse des recettes et d'un objectif de réduction des dépenses, la majorité des membres du Conseil (12 voix contre et 5 voix pour) ne souhaitent pas que soit organisé l'évènement « Rioul'n Sports » proposé par le Service enfance jeunesse et sport.

L'entreprise BENEDETTI va installer la fibre optique sur le territoire de la Commune en 2019 et ne concernera pour l'instant que certains secteurs de la commune.

La société de nettoyage des locaux communaux LC'NETT va réduire leurs interventions afin de réaliser des économies dans les dépenses de fonctionnement.



Sanitaires à la microcrèche

AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET LOGEMENTS : LOT 13 ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/FAIBLES

En raison de travaux pour l'installation de la fibre optique, il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot relatif à l'électricité courants forts/faibles (+2.01 %, +2 100 € HT).

SYANE : TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION CHEF-LIEU ÉGLISE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser les travaux relatifs à l'électrification Chef-lieu Eglise (228 155 € ; participation financière communale de 104 009 € ; frais généraux : 6 845 €).

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE LA MICRO-CRÈCHE ET LOCAUX DIVERS – MARCHÉ DE SERVICES : CHOIX DU CANDIDAT RETENU

La commune a publié un marché à procédure adaptée pour l'exécution de prestations d'assurance relatives aux garanties « dommages ouvrage » pour la construction du bâtiment micro-crèche et locaux divers de la Commune d'Arenthon. Parmi les offres déposées (Assurances Pilliot, SMABTP, Assurance des Vallées), c'est l'entreprise SMABTP qui l'a emporté (prime de 8 065 €).



VOIRIES

Suite à la réunion du 4 avril avec les riverains et la Chambre d'agriculture pour le projet de sécurisation du carrefour de Chevilly, la municipalité va rencontrer le Maire de Cornier afin de modifier le tracé et de se rapprocher au plus près de l'autoroute, dans l'objectif de préserver les exploitations des agriculteurs.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES/JEUNESSE

M^{me} le Maire présente le compte-rendu du Conseil d'école du 29 mars dernier : Les élèves ont assisté au spectacle du 27^{ème} BCA ; Une action de prévention internet a été faite par la Gendarmerie ; 106 inscriptions sont comptabilisées à ce jour pour la rentrée scolaire 2018. L'équipe enseignante s'est engagée dans une démarche de labellisation développement durable. Un dossier de labellisation a été déposé auprès de l'Académie.

QUESTIONS DIVERSES

M^{me} le Maire informe l'assemblée que le cirque LANDRI a demandé l'autorisation d'installer son cirque les 1^{er} et 2 septembre prochain. Les membres du Conseil donnent un avis favorable, en précisant qu'il sera demandé de régler le nombre de jours de présence sur le domaine public.

M^{me} le Maire énonce que la commune a dû mettre à jour le plan communal de sauvegarde. Elle invite les conseillers à prendre connaissance du document et à présenter leurs éventuelles observations avant le 14 mai.

Au pays du Reblochon...



L'AOP Reblochon est un des symboles de la gastronomie et des savoir-faire savoyards. Mais que savez-vous du Reblochon, l'un des premiers fromages AOP français, issu de votre territoire? Nous vous proposons de découvrir quelques facettes de ce produit de qualité!

L'AOP Reblochon, la reconnaissance d'une histoire et de savoir-faire anciens

Le Reblochon est né au 13^{ème} siècle dans la vallée de Thônes. Le fermier qui exploitait un alpage devait rétribuer son propriétaire en fonction du lait collecté. Lors des contrôles, il pratiquait une traite incomplète pour diminuer son impôt.

Après le départ du contrôleur, il procédait à une seconde traite, la «rebloche» en patois, dont il utilisait le lait, riche en crème, pour fabriquer un fromage onctueux qui deviendra le Reblochon.

Son caractère frauduleux disparaît vraisemblablement au 17^{ème} siècle.



Le Reblochon de Savoie est reconnu officiellement par l'Etat français en tant qu'« Appellation d'Origine Contrôlée » en 1958.

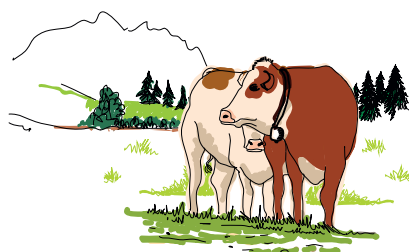
L'Appellation d'Origine Protégée, équivalent européen de l'AOC, garantit aux consommateurs un

lien fort entre le produit et son terroir, en définissant la zone géographique et les modes traditionnels de production du lait, de la transformation fromagère et de l'affinage.

Ainsi **toutes les étapes** nécessaires pour obtenir un Reblochon, de la production de lait jusqu'à l'affinage, **sont réalisées dans la zone de l'AOP Reblochon**. Ce territoire comprend la majeure partie de la Haute-Savoie (A l'Est de la ligne Annecy-Genève) et le Val d'Arly en Savoie.



Cela signifie que les quelques **1700 emplois** directement créés aujourd'hui par la filière Reblochon, dans les fermes, les ateliers de fabrication, les caves d'affinage **sont non-délocalisables!**



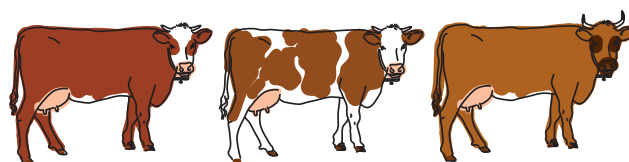
L'AOP Reblochon, un collectif réuni autour d'un produit de qualité

Avec 16 000 Tonnes par an, l'AOP Reblochon est la 3^{ème} AOP fromagère française. Elle est composée de 722 membres, dont 560 producteurs de lait, 20 fromageries fabricant ce lait en Reblochon, 130 producteurs fermiers, transformant leur lait directement à la ferme et 12 affineurs.



Les membres de la filière Reblochon sont tenus de suivre des conditions de production et de fabrication exigeantes, garantissant au consommateur le respect des savoir-faire traditionnels.

Pour les producteurs, ces exigences se traduisent notamment par le choix de **racés de vaches locales** (Abondance, Montbéliarde et Tarentaise) et par une **alimentation naturelle**.



A la belle saison, les vaches laitières sortent dans les prairies se nourrir **d'herbe pâturée**. L'hiver leur repas se compose essentiellement de **foin**. L'herbe et le pâturage sont donc au cœur de l'AOP.

Les pratiques consignées dans le cahier des charges de l'AOP contribuent à la **préservation des paysages**, par l'entretien des prairies et des haies notamment, bénéfiques à la biodiversité comme aux activités de loisir des habitants du territoire.

L'AOP Reblochon, c'est aussi la préservation des savoir-faire de fabrication d'un **fromage authentique, au lait cru**, connu pour son onctuosité...

A manger nature, en toute saison!

Partager le territoire pour mieux vivre ensemble !

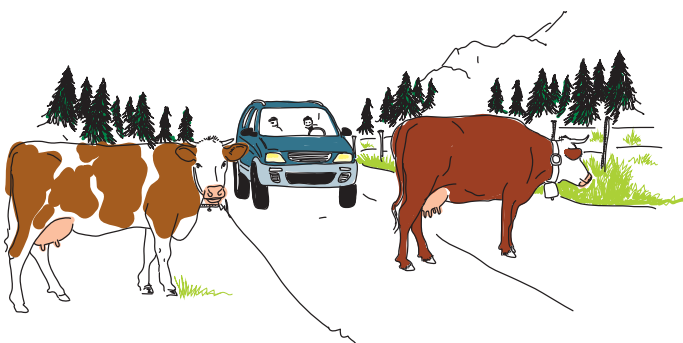
Pour les producteurs de lait du territoire, les prairies et les alpages constituent un espace de travail vital pour leur exploitation. Revenir sur certaines pratiques agricoles, parfois mal comprises, et certaines précautions à prendre lors des activités de loisir permet d'assurer un bien vivre ensemble sur notre beau territoire.

Ainsi, les producteurs travaillent parfois la nuit ou le week-end, notamment pour récolter les foin ou fertiliser leurs prairies. Rappelons que la quantité et la qualité de l'herbe sont cruciales pour la bonne santé du troupeau et la production d'un lait cru de qualité. **Il faut faucher l'herbe au bon stade et la faire sécher le plus vite possible.** La météo dicte les moments propices, expliquant ainsi ces horaires de travail parfois inhabituels.



La fertilisation des prairies peut être mal perçue. **Elle est néanmoins indispensable pour assurer une bonne croissance de l'herbe !** Basée sur un apport de fumures organiques issues des fermes (déjections des vaches) et limitée en quantité, la fertilisation exige un temps clément.

Par ailleurs, à la belle saison, vous avez peut-être été ralenti en voiture par le passage d'un troupeau de vaches se déplaçant d'un pré à l'autre ou vers l'étable... **En AOP Reblochon, les vaches doivent obligatoirement être traites deux fois par jour, matin et après-midi.** Ces exigences dictent les horaires de passages. L'urbanisation et le morcellement des parcelles obligent les producteurs à emprunter les routes pour déplacer leur troupeau !



De manière générale, les espaces ruraux de la vallée de l'Arve offrent un terrain de jeu attrayant pour qui aime marcher, pratiquer du vélo,... Quelques points d'attention sont nécessaires pour respecter l'outil de travail des agriculteurs.

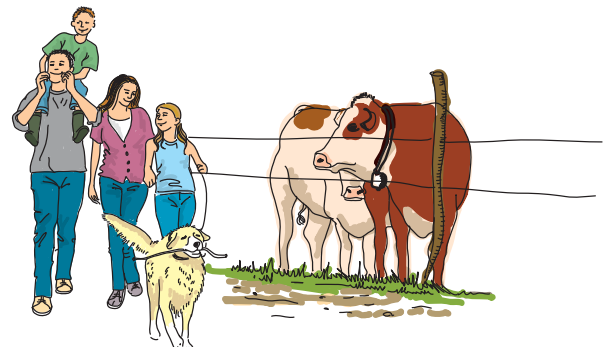


Le respect des propriétés privées - comme les prairies, même si certaines ne sont pas clôturées -, en restant sur les chemins, est une précaution essentielle !

Le piétinement de l'herbe, la création d'ornière dans les prés nuisent à la quantité et la qualité des fourrages, aliments indispensables aux vaches.

De la même façon, les déchets laissés dans ces espaces peuvent endommager le matériel, ou pire, peuvent être ingérés par une vache et mettre sa santé en péril.

En AOP Reblochon, les vaches pâturent dans les prairies au minimum 150 jours par an. Ces placides ruminants aiment paître tranquillement en toute sécurité... Les animaux (chiens, chevaux...) des promeneurs doivent donc être contenus pour éviter d'effrayer les bovins !



La diversité des activités présentes dans notre territoire créé sa richesse et sa dynamique. Elle représente également une complexité dans leur cohabitation. Il revient à tous de prendre quelques précautions pour bien vivre ensemble !

Souvenez-vous que lorsque vous dégustez un morceau de Reblochon, vous dégustez bien plus qu'un fromage, s'y ajoute une histoire ancienne et des valeurs fortes... Bon appétit !

Plus d'informations sur la filière AOP Reblochon et le produit sur www.reblochon.fr.

Réflexologie Plantaire - Sylvie GREMION

Bonjour à toutes et à toutes,
Voici quelques lignes que je me permets de vous écrire pour une explication plus précise d'une méthode naturelle que je pratique à domicile dans notre commune : la Réflexologie Plantaire.

Qu'est-ce que la réflexologie ?

La réflexologie plantaire est une méthode naturelle qui convient à tous les âges. Elle consiste à stimuler les différentes zones des pieds correspondant à nos organes. Ceux-ci seront stimulés ou ralentis en fonction de nos besoins. C'est une méthode thérapeutique qui utilise le processus d'auto guérison naturel du corps. Le pied est une représentation miniature du corps humain où chaque zone du pied correspond à un organe ou une partie de corps humain. La réflexologie soulage le corps par le pied.

Les bienfaits :

- Relaxation profonde
- Diminution du stress (à l'origine de nombreux dysfonctionnements physiques et psychiques)
- Amélioration de la circulation sanguine et lymphatique
- Amélioration des troubles digestifs
- Disparition des migraines et de l'insomnie
- Soulagement des douleurs musculaires et articulaires...

Les contre-indications :

- Phlébite de moins de 3 mois
- Problèmes cardiaques
- Les 3 premiers mois de grossesse
- Les maladies dégénératives

L'origine :

La réflexologie est une méthode traditionnelle chinoise, elle trouve ses origines dans les anciennes civilisations de Chine, d'Inde et d'Egypte. L'utilisation des points de pressions sur les pieds était déjà connue.
www.en-toute-serenite-74.com

Sylvie GREMION

2885 Route de Bonneville

74800 ARENTHON

Tél. 06 88 33 17 13

Une remise de 15 % est proposée aux habitants d'Arenthon pour une offre de découverte.



Le petit coin zen



La salle de soins

Fabienne DEMOL – Coach certifiée RNCP NII



Après une longue période d'acquisition des compétences essentielles à la posture de coach, Fabienne DEMOL a créé son activité et vous accueille depuis le 1^{er} janvier 2018 dans son « Abri coaché ».

Le coaching en développement personnel est un accompagnement individuel, dans vos moments de vie où il peut être compliqué de trouver seul, la solution à une problématique (un choix, un changement, un objectif...)

La spécialisation en coaching scolaire s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans afin de permettre aux collégiens,

lycéens ou étudiants d'avancer sur leurs problèmes liés à la vie scolaire, tels que le manque de confiance en soi, de motivation, d'organisation, le stress, les questions d'orientation...

Enfin, le conseil en image et en communication vous permet de mettre en avant le meilleur de votre personnalité, au niveau de la colorimétrie, de la coiffure, du maquillage, de la silhouette ou encore du style vestimentaire... afin d'être en adéquation entre qui vous êtes, et ce que vous voulez communiquer.

du lundi au samedi de 9 h 00 à 18 h 00



Etat Civil – 1^{er} semestre 2018

Naissances

Bienvenue à :

Kélia née le 07 octobre 2017
de Katia MONTANT et de Julien LEMAIRE

Martin né le 25 octobre 2017
de Thibaut DUCREY et Manon CHERREY

Andrew né le 22 novembre 2017
de Yohan et Aurore SOLARSKI

Eva née le 03 décembre 2017
de Laurence FONTANEL et Sébastien COUDURIER

Théo né le 16 février 2018
de Justine ROY et Florent SADDY

Louni né le 1^{er} mars 2018
de Camille SCHÖNENBERGER et Jean-Brice FERNANDEZ

Noé né le 1^{er} mars 2018
de Marjorie CHAMOUX et Cyril MAZADIER

Myla née le 09 mars 2018
d'Isabelle AUZANNET et Pierre NIZIER



M^{me} Martine Lachavanne - Accueil - Etat Civil

Décès

Madame Hélène OGIER
décédée le 11 décembre 2017 à l'âge de 81 ans

Madame Emma BERTAGNOLIO
décédée le 22 janvier 2018 à l'âge de 90 ans

Madame Dominique JOSSERAND
décédée le 6 février 2018 à l'âge de 69 ans

Mariages

Félicitations à :

Charlotte PENZ et Jérémy GLAIN
mariés le 3 février 2018

Cindy GRANIER et Jérôme PERNOLLET
mariés le 31 mars 2018

Isabelle COUDURIER et Johan VACHOUX
mariés le 14 avril 2018

La publication de ces informations d'état-civil a été préalablement autorisée par les familles.

Pour toute prochaine publication d'état-civil dans le bulletin municipal, nous vous invitons à remplir un formulaire d'autorisation de publication auprès du Secrétariat de la Mairie si vous souhaitez que paraisse l'avis d'état-civil, à défaut de quoi nous ne pourrions publier les prochaines naissances, mariages ou décès.



Quand M^{me} le Maire marie sa fille...

Agenda 2018

Juin

Samedi 2	Journée Portes Ouvertes	Sidéfage	Commune - Place du village
Dimanche 3	Balade à la billebaude	Nature Environ. Pays Rochois	Cornier - Moulin du Châtelet
Samedi 16	Fête du Foot	Foot	Local Foot / chapiteau
Samedi 23	Fête de l'école	Ecole/APE	Champs de foire
Samedi 30 (13h)	Concours de pétanques	Comité des fêtes	Maison des Associations

Juillet

Août

17-18	Rock'n Volley	Jeunes d'Arenthon	Champs de foire
-------	---------------	-------------------	-----------------

Septembre

Samedi 1 (13h)	Concours de pétanque	Comité des fêtes	Stade
A déterminer	Sortie des aînés	CCAS-Commune	

Octobre

Vendredi 19	Concours de belote	Comité des fêtes	Maison des Associations
A déterminer	Rencontre avec l'auteur E. Condemine		Bibliothèque

Novembre

Vendredi 9	Concours de belote	Comité des fêtes	Maison des Associations
Dimanche 11	Cérémonie armistice 14-18	Commune	Place du village
Vendredi 23	Concours de belote	Comité des fêtes	Maison des Associations
Vendredi 30 (20 h)	Conférence sur le gypaète	Nature environnement en Pays Rochois	Maison des Associations

Décembre

Vendredi 7 - Samedi 8	Téléthon	Arenthon et Scientrier	Scientrier
Vendredi 14	Concours de belote	Comité des fêtes	Maison des Associations